

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

EIGHTH YEAR

626th MEETING: 19 OCTOBER 1953
626^{ème} SEANCE: 19 OCTOBRE 1953

HUITIEME ANNEE

CONSEIL DE SECURITE PROCES-VERBAUX OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/626)	1
Adoption of the agenda	1

TABLE DES MATIERES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/626)	1
Adoption de l'ordre du jour	1

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

* * *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Procès-verbaux officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

SIX HUNDRED AND TWENTY-SIXTH MEETING
Held in New York on Monday, 19 October 1953, at 10.30 a.m.

SIX CENT VINGT-SIXIEME SEANCE

Tenue à New-York, le lundi 19 octobre 1953, à 10 h. 30.

President: Mr. W. BORBERG (Denmark).

Present: The representatives of the following countries: Chile, China, Colombia, Denmark, France, Greece, Lebanon, Pakistan, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/626)

1. Adoption of the agenda.
2. The Palestine question:

(a) Letters dated 17 October 1953 from the representatives of France, United Kingdom and United States addressed to the President of the Security Council (S/3109, S/3110 and S/3111).

Adoption of the agenda

1. The PRESIDENT: Members will find the provisional agenda before them in document S/Agenda/626. The documents referred to in that agenda are the letters from the representatives of France, the United Kingdom and the United States [S/3109, S/3110 and S/3111]. If there are no objections to the adoption of the agenda, I shall consider it as adopted.

2. Mr. Charles MALIK (Lebanon): I cannot vote on something without knowing what it is. What are we adopting? We do not adopt a letter that we have received; we adopt a particular topic that we are going to discuss. That topic certainly is included somewhere in the letters mentioned by the President. I should like to know what that topic is. Will the President, therefore, please tell us what we are adopting.

3. The PRESIDENT: According to document S/Agenda/626, we have to adopt or reject the Palestine question, together with the proposals made in the letters accompanying it, as the item on our agenda.

4. Mr. Charles MALIK (Lebanon): It is well known that we have adopted this orphan for the last five or six years and, therefore, we do not need to readopt the question. Obviously we are being asked to adopt something which is different from the Palestine question. What is it? I shall have to vote against the adoption of the agenda unless I know for what it is I am voting.

5. Mr. HOPPENOT (France) (*translated from French*): I do not quite understand the objections raised by the Lebanese representative. It is true that, as he has pointed out, the Palestine question has been on the Security Council's agenda for five or six years; but what we now want to know is whether this item

Président: M. W. BORBERG (Danemark).

Présents: Les représentants des pays suivants: Chili, Chine, Colombie, Danemark, France, Grèce, Liban, Pakistan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/626)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question de Palestine:

a) Lettres, en date du 17 octobre 1953, adressées au Président du Conseil de sécurité par les représentants des Etats-Unis, de la France et du Royaume-Uni (S/3109, S/3110 et S/3111).

Adoption de l'ordre du jour

1. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Les membres du Conseil trouveront l'ordre du jour provisoire dans le document S/Agenda/626. Les documents mentionnés dans cet ordre du jour sont les lettres des représentants de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis [S/3109, S/3110 et S/3111]. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai l'ordre du jour comme adopté.

2. M. Charles MALIK (Liban) (*traduit de l'anglais*): Je ne peux pas voter sans savoir de quoi il s'agit. Qu'est-ce que nous adoptons? Nous n'adoptons pas une lettre que nous avons reçue; nous adoptons une question particulière que nous allons examiner. Cette question figure certainement quelque part dans les lettres qu'a mentionnées le Président. J'aimerais savoir quelle est cette question. Je demande donc au Président de bien vouloir nous dire ce que nous adoptons.

3. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): D'après le document S/Agenda/626, nous devons adopter ou rejeter, en tant que question de l'ordre du jour, la question de Palestine et les propositions contenues dans les lettres qui accompagnent ce document.

4. M. Charles MALIK (Liban) (*traduit de l'anglais*): Tout le monde sait que nous discutons cette question depuis cinq ou six ans. Il est donc inutile que nous l'inscrivions à l'ordre du jour. On nous demande manifestement d'inscrire à l'ordre du jour quelque chose de différent. De quoi s'agit-il? Je serais obligé de voter contre l'adoption de l'ordre du jour, à moins que je ne sache pour quoi je vote.

5. M. HOPPENOT (France): je ne comprends pas très bien les objections soulevées par le représentant du Liban. Il est vrai que la question de Palestine est, comme il l'a dit, à l'ordre du jour du Conseil de sécurité depuis cinq ou six ans; mais il s'agit en ce moment de savoir si cette question sera placée à l'ordre du jour

will be placed on the agenda of this meeting of the Council. That is what we are going to vote on; we must know whether we are meeting to discuss, or begin to discuss, the question today from a new angle or whether we shall end this meeting without discussing it. That is all we are concerned about.

6. Moreover, we are not required to vote on a letter at this moment. When the provisional agenda mentions a document, the adoption of that agenda does not mean that the document is approved; it means that we are going to discuss the document or the action to be taken upon it. The adoption of the agenda does not in any way prejudice the attitude or the position which the delegations here present will take in respect of the letters mentioned in that agenda. In any case, if we are to give Mr. Malik a precise reply to his question, he must state his objection more clearly, for I am afraid I do not quite grasp it in its present form.

7. Sir Gladwyn JEBB (United Kingdom): I, too, do not quite understand what it is that so exercises the mind of our colleague from Lebanon. It is suggested that we should adopt the agenda, and that would mean that we would proceed to discuss the Palestine question. When we do that, we shall also take into consideration the communications which my French and United States colleagues, together with myself, have addressed to the President of the Security Council. In that communication, there is a concrete suggestion, namely, that the Security Council, in the first instance, be assisted by a report in person from the Chief of Staff of the Truce Supervision Organization. That is a concrete matter to discuss, and it is important to obtain the views of the representative of Lebanon, or of anyone else, on that particular point. I cannot see, therefore, how there can be any confusion or dismay about adopting this particular agenda, which seems to be absolutely clear.

8. Mr. Charles MALIK (Lebanon): I will endeavour to satisfy the curiosity of the representatives of France and the United Kingdom. It will be recalled that recently [325th meeting], when Mr. Vishinsky came to the Council with his proposal [S/3105] about Trieste, he did not just refer to the Trieste question. He went ahead and discussed what he had in mind about the Trieste question and what he wanted the Security Council to discuss. The Trieste question is very much like the Palestine question. Both have been on the agenda of the Security Council for quite some time and, therefore, when they are lifted out of the limbo in which they have been left and brought up for active consideration, there must be an occasion for that and a cause. That cause ought to be explained before we can adopt the agenda. The other day, Mr. Vyshinsky explained his reasons for lifting the problem of Trieste from its inactive state into the light of day. I should like to hear from the representatives of the United Kingdom, the United States and France what it is about the Palestine question that has now moved them to bring it to the attention of the Security Council.

9. I cannot vote for an item to be discussed by the Security Council without first knowing fully what that item is and, if it is an item that has been on the agenda of the Security Council, why it has been necessary for the three western Powers to bring it again to the attention of the Security Council. That seems to me to be a perfectly obvious point. I should have thought that the representative of the United Kingdom would

de la séance actuelle du Conseil; c'est le point sur lequel nous allons voter; il s'agit de savoir si nous nous réunissons pour la discuter ou commencer à la discuter sous un nouvel aspect aujourd'hui, ou si nous allons nous séparer sans la débattre, et il s'agit uniquement de cela.

6. D'autre part, nous n'avons pas en ce moment à voter sur une lettre. Lorsqu'un ordre du jour provisoire mentionne un document, l'adoption de cet ordre du jour ne signifie pas l'approbation du document; elle signifie que nous allons procéder à une discussion sur ce document ou sur la suite à y donner. L'adoption de l'ordre du jour ne préjuge en rien l'attitude ou la position que les délégations ici présentes prendront à l'égard des lettres mentionnées dans cet ordre du jour. Quoi qu'il en soit, pour que nous puissions répondre exactement à la question posée par M. Malik, il faut que le représentant du Liban précise son objection que j'avoue humblement ne pas parfaitement saisir maintenant.

7. Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je ne comprends pas très bien, moi non plus, ce qui préoccupe notre collègue du Liban. On nous propose d'adopter l'ordre du jour, ce qui voudrait dire que nous examinerions la question de Palestine. En procédant de la sorte, nous tiendrons également compte des communications que mes collègues de la France et des Etats-Unis ainsi que moi-même avons adressées au Président du Conseil de sécurité. Ces communications contiennent une proposition concrète tendant à ce que le Conseil de sécurité commence par demander au chef d'état-major de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve de lui faire rapport en personne. Il s'agit donc d'une question concrète, et il importe de connaître les vues du représentant du Liban, ainsi que celles de tous les autres membres, sur ce point précis. Je ne vois donc pas ce qu'aurait de confus ou d'inquiétant cet ordre du jour. Il me semble parfaitement clair.

8. M. Charles MALIK (Liban) (*traduit de l'anglais*): Je vais m'efforcer de satisfaire la curiosité des représentants de la France et du Royaume-Uni. Ils se souviendront que tout récemment au Conseil [625ème séance], M. Vychinsky, lorsqu'il a présenté sa proposition [S/3105] au sujet de Trieste, ne s'est pas borné à se référer à la question de Trieste. Il est allé plus loin; il a exposé ce à quoi il pensait et ce qu'il désirait que le Conseil de sécurité discute. La question de Trieste est très analogue à la question de Palestine. Toutes deux figurent depuis longtemps à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et, par conséquent, pour les tirer de l'ombre dans laquelle on les a laissées et pour les faire examiner par le Conseil, il faut un motif et une raison. Cette raison, on doit nous la dire avant que nous adoptions l'ordre du jour. A la séance précédente, M. Vychinsky a exposé pour quelles raisons il désirait que la question de Trieste sorte de l'ombre et revienne au jour. Je voudrais que les représentants du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de la France me disent ce qui, dans la question de Palestine, les a amenés à appeler de nouveau sur elle l'attention du Conseil de sécurité.

9. Il m'est impossible de voter pour la discussion d'une question si je ne sais pas d'abord exactement quelle est cette question et, puisqu'il s'agit d'une question déjà inscrite à l'ordre du jour, si on ne me dit pas pourquoi les trois Puissances occidentales ont jugé nécessaire d'appeler de nouveau l'attention du Conseil sur cette question. Cela me paraît tout à fait évident. Je pensais que le représentant du Royaume-Uni comprendrait

have at once grasped what I had in mind. It seems to me to be a perfectly obvious point that before we can vote on an item we must know exactly on what we are voting. It is said that we are voting on the Palestine question, but the Palestine question includes everything. How do they know that we are prepared to vote on the discussion of the Palestine question in general without knowing precisely what they want us to discuss?

10. Je n'ai aucune objection à ce que l'on invite le général Bennike à venir en temps opportun, si nous discutons la question. But certainly, if one adopts something, one would like to know what it is that one is looking forward to. One would like to know further under what title the debate is going to take place. For instance, if we meet again this afternoon or tomorrow or on Thursday, as some people have been intimating — I want to ask the representative of the United Kingdom this question — are we going to come here and find before us an agenda with an item entitled "The Palestine question" without any further ado? Is that what he has in mind or does he have in mind that, when we meet here again, we will have before us a sheet of paper having on it the phrase, "The Palestine question", with something else added to it, and what is it that will be added to this phrase? How may we adopt anything now without knowing exactly how it is going to be handled in the future? That is my point.

11. I should like to add one other thing. All of us know that this is an intricate problem, and I submit to the consideration of the Council that it would be well to begin its consideration, for once in the history of the United Nations, in the right way, in an indubitably objective way. Now, I do not regard this way as the right way of beginning the discussion of this problem. I am asking elucidation from the representatives who have put this item on the agenda as to what they have in mind with regard to the debate to ensue and as to what is the immediate occasion for the raising of this issue before the Council. Unless they make that plain, I tell them very frankly, and you, Mr. President, that once again the United Nations will not be beginning the discussion of this intricate problem of Palestine in a just and right way. I assure you that all such beginnings will always end in futility.

12. The PRESIDENT: Before recognizing the next speaker, may I just correct a misunderstanding. The other day, the representative of the Soviet Union did not ask to have put on the agenda of the Council the question of Trieste but the question of appointing a governor for the Free Territory of Trieste. Then, in an annex to the letter, he indicated the proposals he wanted to make.

13. Mr. KYROU (Greece): The representatives of France, the United Kingdom and the United States, by their identical letters, call on the Security Council — I am quoting from their letters — "to consider, under 'The Palestine question', the matter of the tension between Israel and the neighbouring Arab States, with particular reference to recent acts of violence and to compliance with and enforcement of the General Armistice Agreements". Am I wrong in implying from that that, under the general item of the Palestine question, which has been on the agenda of this Council for many years, we are asked to examine the reasons — and I am again quoting from the letters — for "recent acts of violence and to compliance with and enforcement of

immédiatement ma pensée. Il me paraît tout à fait normal qu'avant de voter sur l'inscription d'un point à l'ordre du jour, nous sachions exactement sur quoi nous votons. On nous dit qu'il s'agit de la question de Palestine, mais la question de Palestine est très vaste. Comment peuvent-ils penser que nous sommes prêts à accepter de discuter la question de Palestine en général sans savoir exactement ce qu'ils veulent que nous discutions?

10. Je n'ai aucune objection à ce qu'on invite le général Bennike à venir en temps opportun, si nous discutons la question. Cependant, avant de prendre une décision, il faut savoir ce que l'on envisage. Nous voudrions savoir quel est le libellé du point que l'on discutera. Si nous nous réunissons de nouveau cet après-midi, ou demain, ou jeudi, comme certains l'ont laissé entendre, je voudrais demander au représentant du Royaume-Uni si nous aurons un ordre du jour où figurera un point intitulé "La question de Palestine", sans plus. Est-ce là ce qu'il veut, ou désire-t-il que, lorsque nous nous réunirons à nouveau, nous ayons devant nous un document où nous puissions lire "Question de Palestine" avec quelque chose en plus et, dans ce cas, qu'y sera-t-il ajouté? Comment pouvons-nous décider quoi que ce soit aujourd'hui sans savoir exactement comment nous nous occuperons de la question par la suite? Voilà ce que je tenais à dire.

11. Je voudrais ajouter quelque chose. Nous savons tous qu'il s'agit d'un problème compliqué. J'estime qu'il conviendrait que le Conseil en aborde la discussion — et ce serait la première fois dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies — de la manière indubitablement objective qui convient. Or, la façon dont nous nous y prenons ne me paraît pas une bonne manière d'aborder cette discussion. Je demande aux représentants qui ont proposé l'inscription de ce point à l'ordre du jour de me dire comment ils souhaitent que la discussion se déroule et quel est le motif immédiat qui les a amenés à saisir le Conseil. S'ils ne me répondent pas clairement, je leur dirai et je dirai au Président, en toute franchise, qu'une fois de plus les Nations Unies n'aborderont pas de la manière qui convient la discussion de ce problème complexe de Palestine. Je vous assure que toute discussion commencée de la sorte ne peut être que vaine.

12. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais corriger un malentendu. A la séance précédente, le représentant de l'Union soviétique n'a pas demandé d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil la question de Trieste, mais bien la désignation du Gouverneur du Territoire libre de Trieste. Dans une annexe à sa lettre, il indiquait les propositions qu'il désirait présenter.

13. M. KYROU (Grèce) (*traduit de l'anglais*) Les représentants de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis, par des lettres conçues en termes identiques, demandent au Conseil de sécurité — et je cite les termes de leurs lettres — "d'examiner, sous le titre "La question de Palestine", l'état de tension existant entre Israël et les Etats arabes voisins, et en particulier les récents actes de violence, ainsi que la mesure dans laquelle sont respectées et appliquées les conventions d'armistice général". Ne suis-je pas fondé à en déduire que, sous le titre général de "question de Palestine", qui est à l'ordre du jour du Conseil depuis de nombreuses années, on nous demande d'examiner les raisons — et je cite à nouveau les lettres — des "récents actes de violence,

the General Armistice Agreements". I think that this answer should satisfy my Lebanese colleague.

14. Mr. Charles MALIK (Lebanon): First of all, concerning the remark of the President with respect to Mr. Vyshinsky's request that the Council deal with the problem of Trieste under the new aspect which he mentioned, it seems to me that what he said precisely strengthens my point because what I intended to say is that one never comes to the Council and asks it to consider something which is already on its agenda, unless there is a reason for that; and Mr. Vyshinsky had his own reason, namely, the decision by the three western Powers, as he explained to us at length, to do something about Trieste and his counter-request that the Council go ahead and appoint a governor for Trieste in accordance with the Peace Treaty with Italy and so forth. He made his point perfectly clear. He had a definite occasion, and he explained it to us at length.

15. I am trying to draw out the representatives of France, the United Kingdom and the United States and to have them tell us what is this new occasion which has caused them to request the Council to consider this problem. I think it is fair to ask them to do so.

16. The representative of Greece has suggested that at the Security Council's next meeting—or at any other meeting held after the provisional agenda has been adopted—the agenda will contain the phrase "The Palestine question: the matter of the tension between Israel and the neighbouring Arab States, with particular reference to recent acts of violence and to compliance with and enforcement of the General Armistice Agreements".

17. I think that the representative of Greece has made a very honest attempt to tell us what we are doing. It seems to me that he understands what I have in mind in seeking some clarity on this point. He is telling me, in other words, that, if we adopt the agenda, we shall be adopting the very phrase that he read out as the topic under which we shall discuss the question. If that is the case, I have some remarks to make. I should therefore like to know whether it is also the opinion of the representatives of France, the United States and the United Kingdom that the topic of discussion will be the above-mentioned phrase.

18. I am grateful to the representative of Greece for having made his constructive suggestion. If the agenda which we are asked to adopt does indeed contain the phrase in question, I should like to say a few words on the subject, because that phrase is not acceptable to us.

19. Mr. HOPPENOT (France) (*translated from French*): If I am not mistaken, we are here to discuss the adoption of the agenda of this meeting, and not that of subsequent meetings. It seems to me that the purpose of Mr. Malik's remarks is to ascertain in advance what form the agendas of our coming meetings will take. I think that that would be an entirely novel procedure for the Security Council. We have today on our agenda "The Palestine question: (a) Letters dated 17 October 1953 from the representatives of France, United Kingdom and United States addressed to the President of the Security Council (S/3109, S/3110 and S/3111)."

ainsi que la mesure dans laquelle sont respectées et appliquées les conventions d'armistice général"? Je pense que cette réponse devrait satisfaire mon collègue du Liban.

14. M. Charles MALIK (Liban) (*traduit de l'anglais*): Il me semble, tout d'abord, que l'observation du Président relative à la demande de M. Vyshinsky, tendant à ce que le Conseil examine le problème de Trieste sous l'angle nouveau qu'il a dit, vient précisément renforcer mon point de vue, car ce que je voulais dire, c'est que l'on ne s'adresse jamais au Conseil pour lui demander d'examiner une question qui est déjà inscrite à son ordre du jour, à moins qu'il n'y ait une raison de le faire. M. Vyshinsky avait ses propres raisons, à savoir la décision des trois Puissances occidentales, comme il nous l'a expliqué en détail, pour demander que le Conseil fasse quelque chose au sujet de Trieste; il a demandé au Conseil notamment de désigner un gouverneur pour Trieste conformément au Traité de paix avec l'Italie. M. Vyshinsky a expliqué très clairement ce qu'il désirait. Il avait un motif, et il nous l'a exposé en détail.

15. J'essaie d'obtenir plus de détails des représentants de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis et de leur faire dire quel est le nouveau motif qui les a incités à demander au Conseil d'examiner la question. Je pense que je suis en droit de le leur demander.

16. Le représentant de la Grèce a suggéré que l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil de sécurité — ou de toute autre séance que le Conseil tiendra une fois l'ordre du jour adopté — contienne les mots: "La question de Palestine: l'état de tension existant entre Israël et les Etats arabes voisins, et en particulier les récents actes de violence, ainsi que la mesure dans laquelle sont respectées et appliquées les conventions d'armistice général".

17. Je pense que le représentant de la Grèce a fait un effort très louable pour nous dire de quoi nous nous occupons. Il me semble qu'il comprend pourquoi je demande des précisions. Il dit, en d'autres termes, que, si nous adoptons l'ordre du jour, nous adopterons le libellé dont il a donné lecture comme sujet de discussion. Si tel est le cas, je dois faire quelques observations. Je voudrais savoir si les représentants de la France, des Etats-Unis et du Royaume-Uni sont d'avis que les mots que je viens de citer doivent être le sujet de la discussion.

18. Je sais gré au représentant de la Grèce d'avoir fait une suggestion constructive. Si l'ordre du jour provisoire qu'on nous demande d'adopter contient effectivement les mots dont il a été question, j'aimerais ajouter quelques mots parce que nous ne pouvons accepter ce libellé.

19. M. HOPPENOT (France): Je crois que nous sommes réunis actuellement pour discuter de l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance, et non pas de celui des séances ultérieures. Or, les interventions de M. Malik me paraissent avoir pour objet de savoir d'avance sous quelle forme seront présentés les ordres du jour de nos prochaines séances. Il me paraît que ce serait là une procédure absolument nouvelle de la part du Conseil de sécurité. L'ordre du jour dont nous sommes saisis aujourd'hui est: "Question de Palestine: a) lettres, en date du 17 octobre 1953, adressées au Président du Conseil de sécurité par les représentants des Etats-Unis, de la France et du Royaume-Uni (S/3109, S/3110 et S/3111)".

20. It is suggested in these letters that the three Powers should ask the Security Council to hold a discussion, and I do not see why that discussion should be preceded by some sort of assurance to be given by the Council, or by some of its members, in regard to the wording of forthcoming agendas. No doubt the next agenda may be entitled: "Consideration of General Bennike's report", or perhaps simply: "The Palestine question." But we cannot know this today.

21. In regard to the additional explanations which Mr. Malik asks for from the signatories of the letters sent to the President, they seem to me to relate much more to the substance of the problem than to the form, and I shall not consider giving him these explanations until the agenda has been adopted. That will be the moment to do so, and not before.

22. Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I have asked to speak chiefly because repeated references have been made to the statement of the USSR representative at the 625th meeting, at which the question of Trieste was discussed.

23. Actually, I do not know why we have to continue to debate — and indeed debate at all — the question of what exactly we should discuss under the item "The Palestine question". I consider that the Lebanese representative's demand is a perfectly natural demand, or request, or proposal — either of the two latter words would be preferable — because the Palestine question really is a very important question. It has a number of aspects and we do not know whether the authors of the three letters communicated to the Security Council today consider it necessary to transfer completely to the Security Council the question before us which the General Assembly, by-passing the Security Council, has repeatedly discussed, and to make it the subject of discussion by the Council, or whether they wish to take one aspect of the question separately and to discuss it from a single viewpoint in the Council in accordance with the latter's chief responsibilities under the Charter.

24. However that may be, if a delegation which considers that it is interested in a particular question, and actually or unquestionably is interested in it, seeks clarification and asks the authors of the letters to explain what the item in question covers, why should we waste time on a debate which, in the final analysis, signifies an unwillingness to clarify this mysterious question which is acquiring such enigmatic significance in its general presentation? Why do we not put an end to this fruitless procedural discussion and state frankly that we propose to discuss such and such a question?

25. Meanwhile, we have already wasted three-quarters of an hour in wholly sterile debate as to what we are to take the question before us to mean. True, a little progress was made by the Greek representative but he, too, preferred a general form of words which does not clearly state what actually is to be the subject of discussion.

26. For my own part, I feel some embarrassment when I foresee that I will have to take part in further Council meetings on this question, since I do not know what preliminary documents I should study and with what facts I should acquaint myself more particularly, so as not to sit here for several hours to no effect without

20. C'est la suggestion contenue dans ces lettres que les trois Puissances demandent au Conseil de sécurité de discuter, et je ne vois pas pourquoi cette discussion devrait être précédée d'une sorte d'assurance qui serait donnée par le Conseil ou par certains de ses membres quant à la rédaction des ordres du jour ultérieurs. Le prochain ordre du jour pourra sans doute être intitulé: "Examen du rapport du général Bennike" ou peut-être simplement: "Question de Palestine". Nous n'en savons rien; nous ne pouvons le savoir aujourd'hui.

21. Quant aux explications complémentaires que M. Malik demande aux signataires de la lettre qui a été adressée au Président, elles me paraissent porter sur le fond du problème beaucoup plus que sur la forme, et je n'examinerai la possibilité de les lui donner qu'après l'adoption de l'ordre du jour, ce qui est le moment où elles pourront être fournies, et non pas avant.

22. M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Si j'ai demandé la parole, c'est surtout parce qu'à plusieurs reprises on a fait allusion ici à l'intervention du représentant de l'URSS sur la question de Trieste, à la 625ème séance du Conseil.

23. A vrai dire, je ne sais pas trop pourquoi, à la présente séance, nous devrions poursuivre, ou même aborder, la discussion sur le point de savoir ce que nous devons examiner sous la rubrique "Question de Palestine". Je pense que l'exigence formulée par le représentant du Liban est une demande ou une proposition parfaitement naturelle (il serait d'ailleurs plus exact d'employer un de ces deux derniers mots: demande ou proposition), car la question de Palestine est très importante. Elle présente plusieurs aspects différents, et nous ignorons si les auteurs des trois lettres qui viennent d'être adressées au Conseil de sécurité estiment que cette question — dont l'Assemblée générale, méconnaissant la compétence du Conseil de sécurité, s'est déjà occupée à diverses reprises — doit à présent être renvoyée entièrement au Conseil de sécurité, qui devra y consacrer un débat, ou bien s'ils désirent ne s'occuper que d'un seul aspect de cette question et demander au Conseil de l'aborder sous un seul angle, celui de la tâche essentielle que la Charte a confiée au Conseil de sécurité.

24. Quoi qu'il en soit, si une délégation qui se préoccupe de l'une ou de l'autre question, qui est vraiment intéressée ou qui y porte un intérêt majeur, demande aux auteurs des trois lettres de préciser ce qu'ils ont en vue en soulevant la question, pourquoi perdre notre temps à des controverses qui en fin de compte sont dues au fait que ces auteurs se refusent à s'expliquer et formulent la question d'une manière si générale qu'elle devient tout à fait énigmatique? Pourquoi ne pas mettre fin à cet aride débat de procédure en déclarant tout simplement: "Nous désirons examiner ceci ou cela"?

25. Nous avons déjà perdu trois quarts d'heure en cherchant à déterminer comment il faut comprendre la question telle qu'elle est rédigée. Certes, le représentant de la Grèce nous a permis de l'éclaircir quelque peu. Cependant, lui aussi a préféré adopter une formule générale qui ne permet pas de savoir exactement quel sera le véritable objet de nos débats sur cette question.

26. Pour ma part, j'éprouve certaines difficultés en pensant qu'il me faudra assister aux séances ultérieures que le Conseil de sécurité consacrera à la question; j'ignore, en effet, quels sont les documents de base que je devrai étudier, quels sont les faits dont je devrai prendre connaissance pour éviter de passer des heures

in any way advancing the cause all of us here are called upon to serve.

27. I am unable to agree with Mr. Hoppenot who interprets the Lebanese representative's proposal as suggesting that we should indicate the agenda for future meetings. If we decide today to include this item in the agenda, then all subsequent meetings will naturally be devoted to it. Naturally, also, we must know what this item entails.

28. I can guess, and I imagine that many and perhaps all of us can guess what will be the subject of discussion. Why then should we, so to speak, play a game of blind man's buff — close our eyes and refuse to say clearly what is at issue, what questions will be discussed and what documentary material we should prepare, so that the Security Council should be able to discuss the item with a full knowledge of the facts, with the attention it deserves and with a due sense of responsibility.

29. Mr. Hoppenot propounded what to my mind is a strange theory. I would not dwell on it were it not for the fact that it might serve as a precedent for the future. He told us in effect "I have no way of knowing today what we shall do tomorrow".

30. If this refers to the question under discussion, we certainly should know what we shall do with regard to this question tomorrow. If, however, we include a question such as that at issue today without knowing what we are going to do tomorrow, we shall place the Security Council in a very difficult situation.

31. Mr. Hoppenot says that we must know the substance of the question and that it will be possible to determine it after the adoption of the agenda. I consider, however, that in order to determine the agenda we must know its substance, the substance of the question. I cannot determine my attitude on an agenda without knowing what it is about. It is, of course, quite a different matter to determine the documents and the various individual questions to which this item will give rise. There may be many of them. It would seem to me, however, that we should not persist in refusing to meet the Lebanese delegation's legitimate desire to know more precisely what kind of a Palestine question this is to be, whether it will deal with Jerusalem, with disputes, with the hydro-electric power station, or with something else again. We know that all these questions cause friction and to say that the item will relate to "tension" will, to my mind, be inaccurate.

32. Moreover, there is no need for us to let down any kind of curtain in this Council — even perhaps a silken curtain — and conceal from everyone else what the question is to be.

33. Lastly, I must draw attention to the fact that the letters from the United States, the United Kingdom and France also refer to a report by the Chief of Staff of the Truce Supervision Organization. It must, however, be agreed that if it is desired to hear a report by the Chief of Staff, the matter deserves to be included as a completely separate section of that comprehensive item, "The Palestine question".

34. There is something that I am now at a loss to understand: are we to examine the report by the Chief

entières au Conseil de sécurité sans pouvoir contribuer à la solution de la question que nous sommes appelés à élucider.

27. Je ne partage pas l'avis de M. Hoppenot selon lequel la proposition du représentant du Liban aurait pour but d'établir l'ordre du jour des futures séances. Si nous décidons aujourd'hui d'inscrire cette question à l'ordre du jour, il est évident que nos futures séances seront consacrées à cette même question. Il est évident aussi que nous devons savoir en quoi consiste la question.

28. Je pourrais certes me livrer à des conjectures. Je pense que beaucoup d'entre nous, peut-être même tous mes collègues, devinent de quoi il s'agit. Mais pourquoi jouer à cache-cache, pourquoi fermer les yeux et refuser de dire de quoi il s'agit, quelles sont les questions qui seront examinées et les documents que nous devrons consulter pour que le Conseil de sécurité puisse examiner la question qui nous préoccupe en connaissance de cause, avec toute l'attention voulue et une pleine conscience de ses responsabilités?

29. M. Hoppenot — qui, j'espère, me pardonnera cette remarque — a développé une théorie qui me semble étrange. Je n'insisterais pas sur ce point si cela ne pouvait constituer un précédent pour l'avenir. Le représentant de la France a dit en effet: "Je ne puis savoir aujourd'hui ce que nous ferons demain."

30. Si cette observation a trait à la question qui nous occupe, il est évident que nous devons savoir ce que nous ferons demain. Si nous inscrivons une question à l'ordre du jour sans savoir ce que nous allons faire, le Conseil se trouvera placé dans une situation fort difficile.

31. M. Hoppenot nous dit que, pour préciser l'ordre du jour, il faudrait connaître le fond de la question et qu'on pourrait le déterminer après avoir adopté l'ordre du jour. Je pense, quant à moi, que, pour comprendre l'ordre du jour, nous devons savoir en quoi consiste la question inscrite à cet ordre du jour. Pour ma part, je ne puis me prononcer sur l'ordre du jour sans savoir à quoi il se rapporte. D'autre part, il s'agit de déterminer les divers documents, les différentes questions subsidiaires qui découleront de la question principale. Il pourrait y en avoir beaucoup. Je pense donc que nous ne devons pas refuser de faire droit à la demande légitime de la délégation libanaise qui désire savoir d'une manière plus précise quelle est cette question de Palestine que nous avons à examiner: s'agira-t-il de la question de Jérusalem, de la question des différends qui ont surgi, de la question de la centrale hydroélectrique ou de quelque autre question? Nous savons que toutes ces questions donnent lieu à des désaccords, mais il me semble qu'il serait inexact de dire qu'il s'agit de la question de "l'état de tension".

32. Il n'y a aucune raison de tirer ici un rideau, quel que soit le nom que nous lui donnions, même celui de rideau de soie, et de dissimuler de quoi il s'agit.

33. Enfin, j'attire l'attention sur le fait que, dans les lettres des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France, il est également question d'un rapport du chef d'état-major de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve. Nous devons reconnaître que, si le Conseil désire entendre un rapport du chef d'état-major, cette question mérite d'être inscrite à l'ordre du jour comme point distinct dans le cadre de la question principale intitulée "la question de Palestine".

34. Je me demande à présent si nous allons examiner le rapport du Chef d'état-major, auquel cas je m'étonne

of Staff and, if so, why is such urgency attached to it; or are we to examine it *inter alia*, as something in the nature of subordinate or auxiliary material?

35. Thus, in one way or another, the question is reduced to this: we must state what we wish to talk about and who may be sent to take part in such discussions in this Council.

36. In my view there is no justification for protracting the discussion on this question and refusing to clarify the agenda, as the Lebanese representative suggests.

37. Mr. TSIANG (China): When I entered the Security Council Chamber this morning, I must confess that I did not see anything unusual or improper in the provisional agenda submitted by the President.

38. This is the 626th meeting of the Security Council, which means that we have adopted 625 provisional agendas. If the members of the Security Council would compare the provisional agenda now before us with the previous 625 provisional agendas, I feel certain that they would come to the same conclusion to which I have come, namely, that this provisional agenda is in the usual and ordinary form.

39. Of the 625 provisional agendas which have previously been adopted, I believe that I participated in the adoption of about 500 of them. Even now, after all the statements that have been made, I am still at a loss to know why this particular provisional agenda has caused such a long controversy. We now have the Palestine question before us, and then, under that heading, there are three letters addressed to the President of the Security Council by three members of the Council. In these letters there is indicated to us the subject of our debate, namely, the tension between Israel and the neighbouring Arab States, with particular reference to recent acts of violence and also to compliance with and enforcement of the General Armistice Agreements.

40. I think that is concrete enough. That gives us enough information to allow us to proceed. Of course what the recent acts of violence were and in what way the General Armistice Agreements were complied with or not complied with are things that we have a right to know. But we will find that out after the agenda has been adopted. There is a tradition in the Security Council with regard to the provisional agenda, namely, that the provisional agenda should not contain language prejudicing the substance of questions. It is for that reason that the language used in the agenda is always non-committal. It only indicates the four corners of a debate. It does not put into the language of the item all the details of what will come within the four corners of the debate. I think we have had too long a debate on the provisional agenda. As far as my delegation is concerned, I am ready to vote for it as it stands.

41. Mr. Charles MALIK (Lebanon): This debate fascinates me because it raises issues which are interesting in themselves, entirely apart from Palestine or the Security Council. It is remarkable to me how some of us forget precedents and how we behave differently under somewhat identical conditions. Both the representative of France, Mr. Hoppenot, and the representative of China, Mr. Tsiang, have told us that it is surprising that we do not go ahead and adopt the provisional agenda contained in document

de l'urgence qu'on attribue à ce rapport, ou bien si nous allons l'examiner dans le cadre d'autres questions comme un document auxiliaire ou subsidiaire.

35. A quoi se réduit donc le problème? Il s'agit simplement d'énoncer clairement ce que nous aurons à examiner et quelles sont les personnes que le Conseil pourrait inviter à prendre part à un tel examen.

36. J'estime qu'il n'y a pas la moindre raison que nous prolongions le débat en cours et que nous nous refusions à préciser l'ordre du jour, comme le demande le représentant du Liban.

37. M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Lorsque j'ai pénétré dans la salle du Conseil de sécurité, ce matin, je dois avouer que je n'ai rien trouvé d'anormal ni d'irrégulier dans l'ordre du jour provisoire que nous a soumis le Président.

38. Le Conseil de sécurité tient aujourd'hui sa 626ème séance, ce qui implique que nous avons adopté déjà 625 ordres du jour. Si les membres du Conseil de sécurité comparent l'ordre du jour provisoire qui leur est soumis aux 625 ordres du jour provisoires des séances précédentes, je suis sûr qu'ils concluront comme moi que l'ordre du jour provisoire est présenté sous la forme habituelle et normale.

39. Je crois avoir participé à l'adoption de 500 des 625 ordres du jour que le Conseil a adoptés. Après avoir entendu toutes les observations qui ont été faites, j'éprouve encore de la peine à comprendre pourquoi l'ordre du jour provisoire d'aujourd'hui a soulevé une si longue discussion. Nous sommes aujourd'hui saisis de la question de Palestine, et, sous cette rubrique d'ordre général, nous devons examiner trois lettres que trois membres du Conseil ont adressées au Président du Conseil de sécurité. Ces lettres nous indiquent l'objet de notre débat; c'est l'état de tension existant entre Israël et les Etats arabes voisins, et en particulier les récents actes de violence, ainsi que la mesure dans laquelle sont respectées et appliquées les conventions d'armistice général.

40. Voilà qui est assez clair. Nous sommes suffisamment informés pour aller de l'avant. Il va sans dire que nous avons le droit de connaître ce qu'ont été les actes de violence commis récemment et de savoir de quelle manière les conventions d'armistice général ont été appliquées ou dans quelle mesure elles ne l'ont pas été. Mais ces renseignements, nous les obtiendrons lorsque l'ordre du jour aura été adopté. Selon une tradition constante, l'ordre du jour provisoire du Conseil de sécurité ne doit pas être rédigé en termes qui préjugent le fond des questions. C'est pourquoi il est toujours rédigé en termes neutres. Il ne fait qu'indiquer le cadre du débat. L'énoncé de la question n'indique pas quelle en sera la teneur. Je pense que nous nous sommes trop attardés à propos de l'ordre du jour provisoire. Ma délégation est prête, en ce qui la concerne, à voter sur l'ordre du jour provisoire tel qu'il est actuellement rédigé.

41. M. Charles MALIK (Liban) (*traduit de l'anglais*): Cette discussion me passionne parce qu'il s'agit de problèmes intéressants en soi, abstraction faite de la Palestine et du Conseil de sécurité. Je trouve surprenante la facilité avec laquelle certains d'entre nous oublient les précédents et la manière différente dont nous agissons dans les circonstances qui sont presque identiques. Le représentant de la France, M. Hoppenot, et celui de la Chine, M. Tsiang, nous ont déclaré être surpris que nous n'avancions pas et que nous n'adop-

S/Agenda/626, and that we have had too long a debate on it, and why do we not just go ahead and adopt it.

42. I would have accepted this coming from any two other members of the Council except the representatives of France and China. The reason is obvious, and both of them know it. Not long ago we spent ten days — ten days, and not one meeting — in this Council enquiring into whether we should adopt a certain agenda and we ended by not adopting it. The President then was none other than Mr. Tsiang. Therefore, when the representative of China says that the Council has had 625 provisional agendas and that we have adopted them 625 times, I am sure that he of all people knows that this is not quite in accordance with the facts. It cannot be so because not long ago we spent ten days, in the face of French opposition, debating the inclusion of an item concerning Morocco and we ended by not adopting it.

43. Therefore, it is perfectly natural to debate the question of the adoption of the agenda. While it may not be natural to keep it going, as the French representative did a few weeks ago, for ten days — and I am not proposing to keep it going for ten days at all — it seems to me that it is quite natural to enquire as to whether a certain agenda ought or ought not to be adopted. To have the objection come at this time from the representatives of France and China, on this particular question, seems to me to be, to say the least, very strange.

44. When the representative of France, Mr. Hoppenot, said that we could not legislate for future meetings, he was certainly right. We cannot legislate for future meetings in this sense: every time we have an agenda before us we adopt it or do not adopt it. But today we have not yet adopted the agenda and I am asking, what is it that you are adopting? Therefore, after the President pronounces that we have adopted something, obviously that which he will have pronounced will figure in the following meetings of the Council. Thus we are tying our hands from now on as to what future meetings of the Council are going to do. It is perfectly true that every time we take a fresh decision concerning the document containing the provisional agenda, every such document has a history, every one has precedents.

45. It happens that this is the first time we are acting on this matter and, therefore, whatever we do today is going to figure in future documents concerning the agenda of the Security Council. Thus this is a crucial meeting, a very crucial meeting about the future debate of this item. Consequently, what I am asking, I assure the representatives of France and the United States and the United Kingdom, is not something which is intended to obstruct the work of the Council — not at all. As Mr. Vychinsky said, they could have told us their intentions from the very beginning and possibly I would have raised my hand either for or against the adoption of the agenda and that would have been the end of it. By way of comment on what the representative of China said — that the matter is so palpably clear to him and that he is ready to vote for it right now — I should like to say that I do not deny the ability of the Council to vote on any agenda, however it pleases, at any time. However, I should like to remind the representative of China — and he knows it — that I think I am right in saying that I am more concerned

tions pas l'ordre du jour provisoire figurant au document S/Agenda/626. Selon eux, nous n'en avons que trop discuté et nous devrions tout simplement l'adopter.

42. J'aurais compris de telles paroles dans la bouche de deux autres membres du Conseil, mais elles m'étonnent, venant des représentants de la France et de la Chine. L'explication est claire, et tous deux la connaissent. Récemment, nous avons passé dix jours — dix jours, je dis bien, pas simplement une séance — au Conseil à nous demander si nous devions adopter un certain ordre du jour, que nous avons fini par ne pas adopter. Le Président n'était autre que M. Tsiang. Aussi, lorsque le représentant de la Chine nous dit que 625 ordres du jour provisoires ont été soumis au Conseil qui, 625 fois, les a adoptés, il ne peut ignorer que cette affirmation s'écarte un peu de la réalité. En effet, il n'y a pas si longtemps, nous avons passé dix jours, à cause de l'opposition de la France, à discuter de l'adoption d'un point concernant le Maroc qu'au bout du compte nous n'avons pas adopté.

43. Ainsi donc, il est tout à fait naturel de mettre en discussion la question de l'adoption de l'ordre du jour. Il n'est peut-être pas normal de faire durer la discussion, comme il y a quelques semaines le représentant de la France l'a fait, pendant dix jours — et je n'ai pas du tout l'intention de faire comme lui — mais il me semble qu'il est parfaitement naturel de se demander si un ordre du jour particulier doit ou ne doit pas être adopté. Que ce soient les représentants de la France et de la Chine qui, en ce moment, y fassent objection, pour cette question particulière, voilà qui paraît très étrange, pour ne pas dire plus.

44. Lorsque le représentant de la France dit que nous ne pouvons pas prendre de décisions au sujet de séances futures, il a indubitablement raison. Nous ne pouvons pas prendre de décision concernant de futures séances en ce sens que, chaque fois qu'un ordre du jour nous est soumis, nous devons l'adopter ou le repousser. Or, aujourd'hui, nous n'avons pas encore adopté l'ordre du jour. Je vous demande ce que nous sommes invités à adopter. Lorsque le Président aura annoncé que nous avons adopté un certain ordre du jour, ce sera l'ordre du jour des prochaines séances du Conseil, et il nous engagera en ce qui concerne les prochaines séances du Conseil. Il est exact qu'à chaque séance nous prenons une nouvelle décision au sujet des documents où figure l'ordre du jour provisoire, mais chacun de ces documents a une histoire, chacun a des antécédents.

45. C'est la première fois que nous examinons cette question, et, par conséquent, ce que nous adopterons aujourd'hui se retrouvera dans les futurs documents concernant l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Cette séance a donc une importance primordiale. C'est une séance où va se décrire la nature des futures discussions sur ce point. Je ne demande pas — je voudrais que les représentants de la France, des Etats-Unis et du Royaume-Uni en soient convaincus — une chose qui est de nature à mettre obstacle aux travaux du Conseil. Comme l'a dit M. Vychinsky, ces représentants auraient pu nous dire d'emblée quelles étaient leurs intentions, et, alors, j'aurais levé la main pour ou contre l'adoption de l'ordre du jour, et tout aurait été dit. A propos de la déclaration du représentant de la Chine qui a dit que la question était lumineuse pour lui et qu'il était prêt à voter sur le champ en faveur de l'inscription, je tiens à dire que je ne mets pas en doute la capacité du Conseil de se prononcer comme il l'entend sur un ordre du jour, à n'importe quel moment. Je voudrais cependant faire observer au représentant de la Chine — il le

about this matter than any of the members around this table, and that it would not be right for the Council to adopt this agenda over my head. I am asking for clarifications.

46. I thank the representatives of the three Powers for the interest they are showing in the security and state of peace of the Near East, but obviously we are far more interested in that than they. Therefore, we must know where we are heading when we inscribe something on the agenda.

47. I am not admitting that the matter is so clear that any representative around this table can vote for it, but if it is to be put to the vote as it stands, I am going to vote against it. It will not be a good beginning for this item — I say this to the representative of China because he has said he is ready to vote for it — and it would not be right for the Council and for the consideration of this item if I were to vote against the adoption of the agenda. I am not saying that anyone should make any concessions to me at all, but I say that at least they should clarify this so that when I vote for or against the adoption of the agenda it will be perfectly clear why I am voting for or against.

48. The representative of China quoted to us the phrase which Mr. Kyrou, the representative of Greece, read out to us a few minutes ago. Why do not the representatives of France, the United States and the United Kingdom tell us that this is what they want debated. If they say so, if that is what the title of the item will be in future agendas, I should like to know it, before we adopt those agendas — and I say this to Mr. Hoppenot — because, as I have said, I shall have some comments to make on such a title. In the recent form it will not be acceptable to me.

49. So far, I have not said a single word that takes me outside the ~~present~~ procedural point of the adoption of the agenda, not one word, but it seems to me that my insistence is important. I beg the representatives of France, of the United States and of the United Kingdom to come out of their silence and tell us what their intentions are. I shall not be in a position to vote on this matter until I understand them. It is remarkable that for practically every item that the United Nations has discussed so far — I say, practically every item, because there may be exceptions — there has been a tendency, from the very beginning, to start with a certain degree of preliminary clarity. When it comes to Palestine, at once mystery begins to shroud the whole thing. If in the present instance, of all instances, this is going to be the case, I shall be exceedingly sorry, and I am sure the Council itself, after the debate, will also be very sorry.

50. Sir Gladwyn JEBB (United Kingdom) : Everybody knows that tension between Israel and the neighbouring Arab States has recently increased very greatly as a result of incidents on the border between Israel and those States. Even Mr. Vyshinsky, if I heard him correctly, says he can guess that this is so. Of course, he has only to read the newspapers to see that his guess is absolutely accurate.

51. We suggest that it would nevertheless be unwise for us to discuss any incident before we have full knowledge of the facts. That is the simple reason why we have not alluded to any particular incident in our joint letters to the President. Further, we believe — and

sait d'ailleurs très bien — que je suis plus intéressé à cette question que tout autre représentant assis à cette table et qu'il ne serait pas juste que le Conseil adoptât cet ordre du jour contre mon gré. Ce que je demande, ce sont des précisions.

46. Je suis reconnaissant aux représentants des trois Puissances de l'intérêt qu'ils manifestent pour la sécurité et la paix dans le Proche-Orient, mais, de toute évidence, nous y sommes beaucoup plus intéressés qu'eux. C'est pourquoi nous devons savoir où nous allons, lorsque nous inscrivons une question à l'ordre du jour.

47. Je ne pense pas que la question soit claire au point qu'un des représentants ici présents puisse émettre un vote; en ce qui me concerne, si elle est mise aux voix dans le texte actuel, je voterai contre l'adoption. Je dirai au représentant de la Chine, qui s'est déclaré prêt à voter en faveur de l'adoption, qu'il ne serait pas de bon augure pour l'examen de cette question par le Conseil que je vote contre son inscription à l'ordre du jour. Je ne demande à personne de me faire des concessions, mais je voudrais au moins obtenir des éclaircissements afin que, lorsque je voterai pour ou contre l'adoption de l'ordre du jour, je sache parfaitement pour quelle raison je vote pour ou contre.

48. Le représentant de la Chine nous a cité quelques mots que le représentant de la Grèce, M. Kyrou, nous avait lus il y a quelques instants. Pourquoi les représentants de la France, des Etats-Unis et du Royaume-Uni ne nous disent-ils pas que c'est ce qu'ils désirent voir discuter? Si c'est ce qu'ils veulent que nous discutions, si c'est là le libellé du point qui sera à l'ordre du jour de nos prochaines séances, je voudrais, avant que nous adoptions cet ordre du jour, que M. Hoppenot nous le dise parce que, comme je l'ai déjà dit, j'aurais quelques observations importantes à présenter au sujet de ce libellé. Sous sa forme actuelle, je ne puis l'accepter.

49. Je ne me suis en rien écarté de la question de l'adoption de l'ordre du jour qui est une question de procédure. Si j'insiste, c'est parce qu'il s'agit d'une question importante. Je demande aux représentants de la France, des Etats-Unis et du Royaume-Uni de sortir de leur mutisme et de me dire quelles sont leurs intentions. Je ne serai pas en mesure de voter sur cette question avant de les connaître. Il est remarquable que, pour presque toutes les questions qui jusqu'à présent ont été discutées à l'Organisation — je dis presque toutes les questions, car il pourrait y avoir des exceptions — la tendance a été d'aborder la discussion lorsqu'on les avait dans une certaine mesure précisées. S'agissant de la Palestine, la question est immédiatement entourée de mystère. S'il doit en être ainsi, je le regrette profondément, et je suis sûr qu'après la discussion le Conseil lui-même le regrettera aussi.

50. Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*) : Chacun sait que l'état de tension existant entre Israël et les Etats arabes voisins s'est récemment aggravé d'une manière inquiétante à la suite d'incidents de frontière survenus entre Israël et ces Etats. M. Vyshinsky lui-même, si je l'ai bien compris, reconnaît qu'il en est ainsi. Il lui suffit naturellement de lire les journaux pour se convaincre qu'il en est bien ainsi.

51. Nous aurions tort cependant, pensons-nous, d'entamer la discussion d'un incident sans avoir connaissance de tous les faits. C'est pourquoi nous n'avons fait allusion à aucun incident particulier dans les lettres que nous avons adressées au Président. En outre, nous

I am sure that here, at any rate, all our colleagues will agree — that the best way for us to obtain the necessary information is to send for the Chief of Staff of the Truce Supervision Organization, General Bennike, without whose advice and assistance we might go seriously astray. Consequently, our letter, as you will see, suggests in so many words that we should now send for General Bennike.

52. If our agenda is adopted, therefore, we shall certainly hope that there will be no long discussion now on the details of this or that incident but only early and, as we shall hope, prompt agreement on a formal resolution, the text of which I shall have the honour to submit to you as soon as we adopt the agenda, as a result of which we shall simply formally invite the Chief of Staff, General Bennike, to appear before us. In addition to the excellent reasons given by our Chinese colleague, that is the reason why I would urge the President most respectfully, having heard the views of members now to put to the vote the adoption of the agenda and allow us to continue with our work.

53. Mr. HOPPENOT (France) (*translated from French*) : I just want to reply briefly to an allegation made by the Lebanese representative during his last speech and to remind him that according to an old French proverb — not a Russian one this time — "*comparaison n'est pas raison*", especially when the comparison is false.

54. I see no relation between the attitude adopted by our delegation in the present debate and in that on the inclusion of the question of Morocco in the Security Council's agenda. France opposed the inclusion of the Moroccan question because it held that that question was outside the jurisdiction of the Security Council, that it was even formally excluded from its jurisdiction, and moreover that there was nothing in the situation prevailing in Morocco that compromised or threatened international peace and security. What France raised, therefore, was a question of competence, and my delegation did not on that occasion ask for long explanations of the agenda submitted by Mr. Malik and some of his colleagues, but quite simply opposed the adoption of that agenda.

55. If the Lebanese representative today adopts the same attitude (and in that case his comparison would be valid), if he denies the Council's competence in the Palestine question, we shall have to vote on this point. I must say that this would lead to a debate which we, this time, might find fascinating, if I may adopt his expression.

56. Mr. ZAFRULLA KHAN (Pakistan) : By my intervention I desire only, if possible, to try to clear up this matter in a negative fashion. If, for some reason, there is hesitation to define more precisely what is to be discussed under the agenda that has been suggested, it might be helpful if we made quite clear what we do not intend to discuss.

57. The joint letters of three members of the Security Council have asked for a meeting of the Council "to consider, under 'The Palestine question', the matter of the tension between Israel and the neighbouring Arab States, with particular reference to recent acts of violence and to compliance with and enforcement of the

estimons — et je suis sûr que, sur ce point, tous nos collègues partageront notre opinion — que le meilleur moyen d'obtenir les renseignements nécessaires est de convoquer le général Bennike, chef d'état-major de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve. Sans ses avis et son aide, nous risquerions de commettre de graves erreurs. C'est pourquoi notre lettre, vous pouvez le constater, suggère explicitement que nous invitons le général Bennike à venir en personne faire un rapport.

52. Si l'ordre du jour que nous proposons est adopté, nous espérons donc qu'on ne discutera pas pour le moment, dans le détail, tel ou tel incident, mais que, sans tarder, le Conseil adoptera un projet de résolution, dont je vous soumettrai le texte aussitôt que l'ordre du jour aura été adopté, et aux termes duquel nous nous bornerons à inviter officiellement le chef d'état-major, le général Bennike, à se présenter devant nous. Telle est la raison — elle ne fait d'ailleurs que renforcer les excellentes raisons indiquées par le représentant de la Chine — pour laquelle je me permets de demander instantanément au Président qu'après avoir entendu les avis des membres du Conseil, il mette immédiatement aux voix l'ordre du jour et nous permette ainsi de poursuivre nos travaux.

53. M. HOPPENOT (France) : Je désire simplement répondre brièvement à une allégation faite par le représentant du Liban au cours de sa dernière intervention. Je voudrais lui rappeler qu'aux termes d'un vieux proverbe — non pas russe mais français — comparaison n'est pas raison, et surtout quand cette comparaison est fausse.

54. Je ne vois aucun rapport entre l'attitude adoptée par la délégation française dans le débat actuel et son attitude dans le débat concernant l'inscription de la question marocaine à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. La France s'opposait à l'inscription de la question marocaine parce qu'elle estimait que cette question ne relevait pas de la compétence du Conseil de sécurité, qu'elle en était même formellement exclue et que rien non plus, dans la situation régnant au Maroc, ne compromettait ou ne menaçait la paix et la sécurité internationales. C'est donc une question de compétence que posait la France, et sa délégation ne demandait pas, à ce moment-là, de longues explications sur l'ordre du jour déposé par M. Malik et quelques-uns de ses collègues; mais elle s'opposait purement et simplement à l'adoption de cet ordre du jour.

55. Si le représentant du Liban adopte aujourd'hui la même attitude — et dans ce cas, sa comparaison serait valable — s'il récuse la compétence du Conseil dans la question de Palestine, nous aurons alors à voter sur ce point. Je dois dire que cela ouvrirait devant nous un débat qui, cette fois, à notre sens, aurait quelque chose de passionnant, pour reprendre son expression.

56. M. ZAFRULLA KHAN (Pakistan) (*traduit de l'anglais*) : Mon intervention n'a d'autre but que d'essayer, si cela est possible, d'élucider la question par la négative. Si, pour une raison ou pour une autre, il est difficile de délimiter exactement ce qu'on a l'intention de discuter dans le cadre de l'ordre du jour proposé, il y aurait peut-être intérêt à préciser ce que nous n'avons pas l'intention de discuter.

57. Par leurs lettres, les trois membres du Conseil de sécurité ont, conjointement, demandé que le Conseil se réunisse "aux fins d'examiner, sous le titre 'La question de Palestine', l'état de tension existant entre Israël et les Etats arabes voisins, et en particulier les récents actes de violence, ainsi que la mesure dans

General Armistice Agreements". The subject to be discussed generally is the matter of the tension between Israel and the neighbouring Arab States, but it will be discussed with particular reference to recent acts of violence and compliance with and enforcements of the General Armistice Agreements.

58. Now, if the general matter to be discussed were indeed the matter of the tension between Israel and the neighbouring Arab States, that would obviously include many specific concrete matters to which this tension might be referred but which again I apprehend quite obviously are not likely to be or at least are not intended to be the subject of discussion. I might cite some of these problems which are causing tension between the State of Israel and the neighbouring Arab States which are not to be discussed: for instance, the question of Arab refugees is, to a very large extent, responsible for the tension between Israel and the neighbouring Arab States; or the question of the frontiers of the State of Israel; or the question of the internationalization or some other régime for Jerusalem; or the attempted transfer of the capital of the State of Israel to Jerusalem; or the more recent border incident between the State of Israel and Egypt; or the attempted diversion of the waters of the River Jordan by the State of Israel. And then, there are matters which I apprehend is what is intended to be discussed: the recent acts of violence by the armed forces of the State of Israel involving murder and massacre of individuals and the destruction of property. It would be of assistance at least to be told which of these subjects the Council does not intend to discuss so that one could see which are likely to be discussed.

59. Mr. Charles MALIK (Lebanon): It is obvious that I never said, or intended to say, that the comparison between the present situation and the one concerning Morocco which developed a few weeks ago applied in every respect. It is quite true that comparison of itself does not constitute reason. I would, however, ask the representative of France — who, I am sure, is a student of Descartes — whether there can be reason without comparison. Obviously, as I have said, comparison alone does not constitute reason, but there can never be reason without the sense of the analogy between things, the comparison between things. The representative of France certainly cannot deny that.

60. The sense in which I meant representatives to take the comparison between the present situation and the one which developed concerning Morocco was this: it is quite possible for the Security Council to debate the question whether or not it wishes to adopt a given provisional agenda. That is true no matter what the causes are, whether they are the allegations by some members that it is none of the Council's business to discuss a question, or anything else. It is possible that the Council will not adopt its agenda for several days, which it will spend in deliberating on whether or not it should do so. In that sense, the comparison between the present situation and that of Morocco is, it seems to me, perfect — even in the eyes of a Cartesian.

61. I should like to say at once, in order to clarify a point on which some may have doubts, that I have no objection whatsoever to a discussion of the Palestine question, provided I know the aspect of the question which is to be discussed. I am not prepared to accept a blanket endorsement by the Council, so that every

laquelle sont respectées et appliquées les conventions d'armistice générales. La discussion porte principalement sur l'état de tension existant entre Israël et les Etats arabes voisins, mais en particulier sur les récents actes de violence, ainsi que sur la mesure dans laquelle les conventions d'armistice général sont respectées et appliquées.

58. Si le débat portait principalement sur l'état de tension existant entre Israël et les Etats arabes voisins, il embrasserait tout naturellement de nombreux faits auxquels cet état de tension pourrait être imputé, et, je le comprends fort bien, il est peu vraisemblable que ces faits soient discutés ou du moins qu'on ait l'intention de les discuter. Je pourrais évoquer plusieurs problèmes qui sont à l'origine de l'état de tension existant entre Israël et les Etats arabes voisins et qu'il n'est pas question, si je comprends bien, de débattre: le problème des réfugiés arabes de Palestine, qui est l'une des causes principales de la tension existant entre Israël et les Etats arabes voisins; la question des frontières de l'Etat d'Israël; la question du statut international de Jérusalem ou de tout autre régime applicable à Jérusalem; le transfert envisagé de la capitale de l'Etat d'Israël à Jérusalem; le récent incident de frontière entre l'Etat d'Israël et l'Egypte; ou encore la tentative faite par l'Etat d'Israël de détourner le cours du Jourdain. Au nombre des problèmes que l'on a, semble-t-il, l'intention d'examiner, je mentionnerai les actes de violence commis récemment par les forces armées de l'Etat d'Israël qui ont entraîné le meurtre et le massacre de nombreuses personnes et la destruction de biens importants. Il serait utile qu'on dise au moins lesquelles de ces questions on n'a pas l'intention de discuter; nous comprendrions ainsi que les autres questions viendraient probablement en discussion.

59. M. Charles MALIK (Liban) (*traduit de l'anglais*): Je n'ai évidemment jamais voulu dire, ni dit, que l'on pouvait comparer à tous les points de vue la situation actuelle avec celle qui s'est présentée, il y a quelques semaines à propos du Maroc. Il est exact qu'une comparaison n'est pas une raison en soi. Je voudrais cependant demander au représentant de la France — qui, je n'en doute pas, connaît bien Descartes — s'il peut y avoir raison sans comparaison. Il va sans dire qu'une comparaison n'est pas raison en soi, mais il ne peut y avoir de raison sans rapprochement de choses, sans comparaison de choses. Le représentant de la France ne le mera certainement pas.

60. Lorsque j'ai demandé aux représentants de comparer la situation actuelle et celle qui s'est créée à propos du Maroc, voici ce que j'entendais: le Conseil de sécurité peut parfaitement discuter la question de savoir s'il désire ou non adopter un ordre du jour provisoire donné. Il peut le faire, quelle que soit la façon dont il est saisi, qu'il s'agisse d'affirmations de certains membres, selon lesquelles le Conseil n'est pas compétent pour examiner une question, ou de tout autre motif. Il se peut que le Conseil mette plusieurs jours à adopter son ordre du jour, parce qu'il discute sur le point de savoir s'il doit ou non l'adopter. A cet égard, la comparaison entre la situation actuelle et celle qui s'est créée à propos du Maroc est, à mon avis, parfaitement justifiée, même aux yeux d'un cartésien.

61. Je voudrais dire dès à présent, pour préciser un point au sujet duquel certains pourraient avoir des doutes, que je n'ai aucune objection à ce que la question de Palestine soit discutée, si je sais quel aspect de cette question sera examiné. Je ne désire pas que le Conseil donne un blanc-seing de manière que tous les aspects de

aspect of the Palestine question may be opened for discussion. If, however, the representative of France will tell me which aspect of the question he wishes the Security Council to discuss, I shall be fully prepared to make no objections, provided the matter is stated in the correct way.

62. Sir Gladwyn Jebb told the Council that everyone knew that tension had increased, and that it required only a reading of the newspapers to ascertain that that was true. But I ask: why is the matter not stated in that way? My point is that the statement in the letters is not correct — and, certainly, it is not in agreement with what the United Kingdom representative himself has just told us.

63. Sir Gladwyn said that, as a result of certain incidents which had recently occurred, tension had increased and that, therefore, it would be well for the Security Council to consider the situation. The letters of the three Powers, however, speak first of the general matter of the tension and then, incidentally, of the recent acts of violence — without specifying what those acts are. It seems to me that the letters therefore contain an illicit inversion with regard to the actual state of affairs in the part of the world involved. If the United Kingdom representative adheres to what he has just told us, it is clear it is not the general matter of the tension between Israel and the neighbouring Arab States that we are going to discuss, but the particular matter of the recently increased tension resulting from recently committed acts. That must be specified.

64. The United Kingdom representative has said that all one needs to do to find out what this is all about is to read the newspapers. He has said it would be "unwise for us to discuss any incident before we have full knowledge of the facts". As regards that general statement, I quite agree with him: it would be unwise to discuss any incident without a full knowledge of the facts. But we do not ask to discuss any particular incident. We simply ask that in the title to be given to the item on the agenda it should be specified why it is that, now of all times, we are going to take up the Palestine question again. And in that respect I am, indeed, enlightened by the newspapers. The newspapers tell us that the United States has just issued a statement in which it says that it knows what this is all about. Why, therefore, do the representative of the United Kingdom and his colleagues in this matter not tell us the real reason for our discussion? The text of the statement just issued by the United States — which, as I have said, is to be found in the newspapers — reads, in part, and I quote *The New York Times* of 19 October:

"The U. S. Government has the deepest sympathy for the families of those who lost their lives in and near Kibya during the recent attack by Israeli forces."

I shall not read any more of the statement. What I have read makes it quite obvious that the fact referred to has occasioned the request for discussion here.

65. The representative of the United Kingdom says he is not sure of that, but, apparently, the United States is. And we read in another newspaper that, when a certain spokesman for the United States was asked why the United States had delayed issuing its statement until now, that spokesman had replied that there had been such a delay because the United States wanted

la question de Palestine puissent être discutés. Cependant, si le représentant de la France me dit quel aspect de la question il désire voir discuter par le Conseil, je suis tout prêt à ne présenter aucune objection, à condition toutefois que la question soit énoncée correctement.

62. Sir Gladwyn Jebb a déclaré, entre autres choses, au Conseil que personne n'ignorait que la tension s'était accrue et qu'il suffisait de parcourir les journaux pour s'en rendre compte. Je lui demanderai de me dire pourquoi la question n'est pas énoncée de cette manière. Je déclare que les lettres n'énoncent pas la question correctement et que, sans aucun doute, elles ne l'énoncent pas comme le représentant du Royaume-Uni vient de le faire.

63. Sir Gladwyn Jebb a dit qu'à la suite de certains incidents récents, la tension s'était accrue et que, par conséquent, il conviendrait que le Conseil examinât la situation. Cependant, les trois Puissances, dans leurs lettres, parlent d'abord de la tension en général et ensuite, accessoirement, des récents actes de violence, sans préciser de quels actes il s'agit. Il me semble donc que les lettres déforment l'état de choses qui existe actuellement dans cette partie du monde. Si le représentant du Royaume-Uni pense bien ce qu'il vient de dire, il est clair que ce n'est pas la question générale de la tension qui existe entre Israël et les Etats arabes voisins que nous allons discuter, mais la question particulière de l'aggravation de la tension résultant d'actes commis récemment. Il faut le préciser.

64. Le représentant du Royaume-Uni a dit que, pour savoir ce dont il s'agissait, il suffisait de lire les journaux. Il a dit qu'il ne serait pas sage de discuter un incident avant de connaître exactement tous les faits. Je suis d'accord avec lui en ce qui concerne cette déclaration d'ordre général: il ne serait pas sage d'examiner un incident sans connaître exactement les faits. Or, nous ne demandons pas que l'on discute un incident particulier. Nous demandons simplement que l'on précise, dans le libellé du point inscrit à l'ordre du jour, pourquoi nous allons, maintenant plutôt qu'à un autre moment, reprendre la question de Palestine. A cet égard, je ne suis renseigné que par les journaux. Ils nous disent que les Etats-Unis viennent de publier une déclaration dans laquelle il est dit qu'ils savent de quoi il s'agit. Pourquoi, dès lors, le représentant du Royaume-Uni et ses collègues ne nous donnent-ils pas la véritable raison de nos débats? Le texte de la déclaration que viennent de publier les Etats-Unis — déclaration qui, je le répète, se trouve dans les journaux — dit notamment et je cite le *New York Times* du 19 octobre:

"Le Gouvernement des Etats-Unis éprouve la plus vive sympathie pour les familles de ceux qui ont perdu la vie, à Qibya et dans les environs, au cours de la récente attaque des forces israéliennes."

J'arrêterai ma lecture ici. Cela suffit pour montrer que les faits relatés ont motivé la demande d'un examen par le Conseil.

65. Le représentant du Royaume-Uni dit qu'il n'en est pas sûr, mais, apparemment, le Gouvernement des Etats-Unis, quant à lui, n'a aucun doute à ce sujet. Nous lisons dans un autre journal qu'un porte-parole des Etats-Unis, interrogé sur la raison pour laquelle les Etats-Unis n'avaient pas fait cette déclaration plus tôt, a répondu que les Etats-Unis avaient voulu être sûrs des

to be sure of the facts. That country is now, apparently, sure of the facts.

66. Hence, the United Kingdom and the United States representatives are at least sure of the topic which is to be discussed. All I am asking them to do is, not to discuss any particular incident in detail, but to specify the topic to be discussed in detail, later, when we have more reports on the matter. That, it seems to me, is a very fair request.

67. Without entering at all into the substance of the matter, I should like, with the President's permission, to say one or two words about the documents before us—that is, the letters of the representatives of the three western Powers. In those letters, the three representatives say that they are asking the Council to consider ...

68. The PRESIDENT: I would ask the representative of Lebanon not to discuss that question until the agenda has been adopted.

69. Mr. Charles MALIK (Lebanon): But we have this document before us and I certainly must make some remarks about it before we can adopt it or not adopt it. This is certainly strictly within the rules of procedure.

70. The PRESIDENT: If you keep to the question of the adoption of the agenda.

71. Mr. Charles MALIK (Lebanon): I am going to keep it precisely to that question. We read first: "The Palestine question", and then: "the matter of the tension between Israel and the neighbouring Arab States". My first remark on that phrase is that the Palestine question is itself the matter of tension between Israel and the Arab States. Therefore, the second part of that statement is a redundancy with respect to the first part. There is no addition whatsoever to the phrase: "The Palestine question". When you say: "the matter of the tension between Israel and the Arab States", that is an absolute redundancy.

72. That is the first remark I want to make. The second remark I want to make is this: the letters of the three Powers speak of the "neighbouring Arab States". We disclaim any tension between Israel and the neighbouring Arab States alone. If there is any tension in the Near East with respect to Israel, it is between Israel and the Arab States simply, without any reference to the neighbouring Arab States. Therefore, we object strongly to the words: "neighbouring Arab States", and I am sure every non-neighbouring Arab State in the Near East wants me to say this.

73. Furthermore, when we read in the letters: "with particular reference to recent acts of violence", again by reading the newspapers which Sir Gladwyn has admonished us to read, we understand that it is not any recent acts of violence we are talking about, but specific acts of violence. Why don't they come out and indicate them? I would suggest they indicate them by saying "with particular reference to recent acts of violence committed by the Israeli army against Jordan". They certainly ought to have the moral courage to say that, and they certainly know that that is the fact, because the United States itself has announced that it knows that to be the fact. When you state that that is the fact, you are not entering into any detailed discussion of

faits. Apparemment, les Etats-Unis en sont maintenant sûrs.

66. Par conséquent, les représentants du Royaume-Uni et des Etats-Unis sont au moins sûrs de la question qui doit être discutée. Tout ce que je leur demande de faire, ce n'est pas de discuter en détail un incident, mais d'exposer en détail la question qui sera discutée plus tard, lorsque nous serons mieux informés à ce sujet. Cette demande me paraît très légitime.

67. Sans examiner le fond de la question, je voudrais, avec la permission du Président, dire quelques mots au sujet des documents dont nous sommes saisis, à savoir les lettres des représentants des trois Puissances occidentales. Dans ces lettres, les trois représentants demandent au Conseil d'examiner...

68. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je prie le représentant du Liban de ne pas aborder cette question avant que nous n'ayons adopté l'ordre du jour.

69. M. Charles MALIK (Liban) (*traduit de l'anglais*): Mais nous sommes saisis de ce document, et il est certain que je dois faire quelques observations à son sujet avant que nous puissions l'adopter ou le rejeter. Cela est certainement conforme au règlement intérieur.

70. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Si vous vous en tenez à la question de l'adoption de l'ordre du jour.

71. M. Charles MALIK (Liban) (*traduit de l'anglais*): Je m'en tiendrai à cette question. On lit, en premier lieu: "La question de Palestine", et ensuite "l'état de tension existant entre Israël et les Etats arabes voisins". Ma première observation sur ce membre de phrase est que la question de Palestine est elle-même la question de la tension entre Israël et les Etats arabes. La deuxième partie de cette formule constitue donc une répétition de la première. Elle n'y ajoute absolument rien. On n'ajoute absolument rien aux mots: "La question de Palestine" en disant "l'état de tension existant entre Israël et les Etats arabes voisins". C'est une simple répétition.

72. Telle est la première observation que je tenais à présenter. La deuxième observation que je veux faire est celle-ci: les lettres des trois Puissances parlent des "Etats arabes voisins". Nous nions qu'il y ait tension entre Israël et les seuls Etats arabes voisins. S'il y a une tension dans le Proche-Orient en ce qui concerne Israël, elle existe entre Israël et les Etats arabes tout court, sans que l'on puisse parler des Etats arabes voisins. Nous protestons donc énergiquement contre l'emploi des mots "Etats arabes voisins", et je suis certain de parler au nom de tous les Etats arabes du Proche-Orient qui ne sont pas voisins.

73. En outre, lorsqu'on voit dans ces lettres "et en particulier les récents actes de violence", la lecture des journaux que sir Gladwyn Jebb nous a exhortés à lire montre clairement qu'il n'est pas question d'actes de violence récents, mais d'actes de violence déterminés. Pourquoi ne les précise-t-on pas? Je proposerais qu'on les précise en disant: "en particulier les récents actes de violence commis par l'armée israélienne contre la Jordanie". On devrait certainement avoir le courage moral de le dire, car on sait certainement que tels sont les faits, puisque les Etats-Unis eux-mêmes ont déclaré savoir qu'ils sont tels. En déclarant que tels sont les faits, on n'aborderait pas la discussion détaillée d'un sujet particulier, on ne ferait qu'énoncer le motif qui a

any particular topic. You are only stating the occasion which has prompted you to bring this item into the agenda of the Security Council.

74. To wind up what I am saying about this particular document before me, I would say that the consideration of the Palestine question in the language which has been read by the representatives of China and Greece is strongly objectionable to me, and I would ask the representatives of France, the United States and the United Kingdom this very fair question, to which they should reply: are they prepared to alter their text in the manner I have suggested, that is, to omit the words "the matter of the tension between Israel and the neighbouring Arab States" altogether, because that is a complete redundancy. It makes no sense to repeat the same thing in other words. If they want to keep it in, they should omit the word "neighbouring" because we object very strongly to that.

75. The PRESIDENT: I must ask the representative of Lebanon to keep to the question of the adoption of the agenda. He cannot propose here an alteration of a letter, which is a document before us but not within the question of the adoption of the agenda.

76. Mr. Charles MALIK (Lebanon): You have every right to interrupt me any time you like, but again I remind you that we spent ten days discussing the question of the adoption of the agenda with respect to Morocco. At that time we did not have the benefit of your Presidency, Sir, but there were other presidents and they never interrupted the speakers who examined the question in much more detail than I am doing. I assure you I am keeping as much within the bounds of propriety as possible under the circumstances, and I assure you I will never abuse the privileges which are mine. Therefore I do not think it is necessary every now and then to interrupt me. I say this with all respect, so if you will permit me to continue what I was going to say, I would say this: I am not prepared to vote for, and I should vote against, the adoption of the agenda, if the situation remains as it is, that is to say, the consideration of the Palestine question within the aspect indicated in these letters.

77. If the three governments and their representatives are prepared to comply with my request, then I shall gladly vote for the adoption of the agenda, but as it stands I will vote against its adoption because I think it is not right, it is not fair and it is starting the whole thing off on the wrong track. I assure you if you do so, you will not arrive anywhere. Consequently, my proposal is that what we are adopting is: "The Palestine question: the recent acts of violence by the Israeli army against Jordan". If the authors of the letters want to add the last part of the phrase and the question of compliance with an enforcement of the General Armistice Agreements, I have no objection to that, but my proposal seems to me to place the matter within the context which is absolutely natural and proper to it at the present moment, and it certainly makes it possible for me to vote for it. But to put it in general terms and to raise the whole Palestine question in this mysterious and vague way seems absolutely unacceptable and I should have regrettably to vote against the adoption of the agenda.

poussé à faire inscrire la question à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

74. Pour conclure au sujet de ce document particulier qui se trouve devant moi, je dirai que je ne puis approuver l'examen de la question de Palestine sous cette forme qu'ont lue les représentants de la Chine et de la Grèce, et je poserai aux représentants de la France, des Etats-Unis et du Royaume-Uni une question très simple à laquelle ils devraient répondre: je leur demanderai s'ils sont prêts à modifier leur texte dans le sens que j'ai indiqué, c'est-à-dire en supprimant les mots "l'état de tension existant entre Israël et les Etats arabes voisins", parce que c'est une répétition pure et simple. La répétition de la même chose en d'autres termes est dénuée de sens. S'ils désirent maintenir de toutes façons ce membre de phrase, ils devraient supprimer le mot "voisins", parce que nous nous y opposons énergiquement.

75. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je suis obligé de demander au représentant du Liban de rester dans les limites de la question de l'adoption de l'ordre du jour. Il ne peut proposer ici la modification d'une lettre, qui est un document dont nous sommes saisis et qui dépasse la question de l'adoption de l'ordre du jour.

76. M. Charles MALIK (Liban) (*traduit de l'anglais*): Vous avez certainement le droit de m'interrompre chaque fois que vous le désirez, mais je vous rappelle à nouveau que nous avons consacré dix jours à l'examen de la question de l'adoption de l'ordre du jour au sujet du Maroc. A ce moment-là, nous n'avions pas l'avantage de votre Présidence, mais il y avait d'autres Présidents, et ils n'ont jamais interrompu les orateurs qui examinaient la question de façon bien plus détaillée que je ne le fais. Je vous assure que, dans toute la mesure du possible, je reste dans les limites de ce qui est permis, étant donné les circonstances, et je vous assure que je n'abuserai jamais de mes priviléges. C'est pourquoi, Monsieur le Président, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de m'interrompre si fréquemment. Je dis cela avec tout le respect que je vous dois, et, si vous voulez me permettre de poursuivre, j'ajouterais que je ne suis pas disposé à voter pour l'adoption de l'ordre du jour et que je voterai contre s'il reste ce qu'il est, c'est-à-dire s'il concerne la question de Palestine dans le cadre indiqué par les lettres.

77. Si les trois gouvernements et leurs représentants sont prêts à donner suite à ma demande, je serai heureux de voter en faveur de l'adoption de l'ordre du jour, mais je voterai contre l'adoption de l'ordre du jour tel qu'il est rédigé actuellement, parce que je pense qu'il n'est pas juste, qu'il n'est pas équitable, et que toute la question se trouve ainsi détournée de la bonne voie. Je vous assure qu'en procédant ainsi, vous n'aboutirez à rien. En conséquence, je propose que nous adoptions: "La question de Palestine: les récents actes de violence commis par l'armée israélienne contre la Jordanie". Si les auteurs veulent ajouter le dernier membre de phrase et la question de la mesure dans laquelle sont respectés et appliqués les accords généraux d'armistice, je n'y vois pas d'inconvénient, mais il me semble que ma proposition place la question dans son cadre naturel à l'heure actuelle et qu'elle me permet de voter en faveur de l'adoption de l'ordre du jour. Si l'on rédige la question dans des termes très généraux et que l'on soulève l'ensemble de la question de Palestine de façon mystérieuse et vague, je ne peux absolument pas l'accepter. A mon regret, je devrai voter contre l'adoption de l'ordre du jour.

78. I repeat it is not right, at the beginning of the discussion, to allow that to happen, because it seems to me that it would be very helpful for all of us—and I assure the representatives of France, the United Kingdom and the United States that I want to be as helpful as possible—if we were to start in the right way, and this is not the right way.

79. Mr. HOPPENOT (France) (*translated from French*) : I hope the Lebanese representative will allow me to say how extravagant I find his request. My United Kingdom and United States colleagues and I drafted our letters in accordance with the instructions received by us from our respective governments. Obviously, we did not ask for the Lebanese Government's instructions, nor do I think that it was our duty to ask Mr. Malik's advice.

80. Accordingly, our text says what it means; it says it in the manner we considered to be most appropriate and, as Mr. Tsiang so aptly remarked a moment ago, in conformity with the tradition governing the drafting of agendas, a tradition which strives to keep the agenda as objective as possible.

81. Under these circumstances I absolutely refuse, so far as I myself am concerned—and I think that my United Kingdom and United States colleagues will adopt the same attitude—to modify in the slightest the text of the letter addressed by me to the President of the Security Council. If Mr. Malik wishes to vote against the agenda, he is at liberty to do so; if he wishes to propose an agenda drafted differently, let him do so. We shall then take a decision on that proposal. But I do not think that his claim that we should withdraw a document and replace it by another more in harmony with Mr. Malik's philosophical, literary or political views can really be defended or even seriously considered.

82. The PRESIDENT : May I first say to the representative of Lebanon that I maintain the right of the President to interrupt speakers if they speak outside the question which is under discussion. In this case, the item under discussion is the adoption of the agenda.

83. Out of courtesy to the representative of Lebanon, I allowed him to continue. However, it was plain to see that his remarks were outside the discussion of the adoption of the agenda. It has never before happened in the Council that a request was made to alter the words of a document appearing under the question of the adoption of the agenda.

84. Mr. LODGE (United States of America) : I reserve the right to make some remarks later on, but now, as a matter of courtesy to the representative of Lebanon, I should like to say that, from my knowledge of the procedure in the Security Council, it is absolutely impossible for us to adopt any form of words here today which will prevent certain subjects from being discussed two weeks from now. We can give no such assurance no matter how much we may want to.

85. Speaking for the United States, I should like to explain that what we want to do today is to take the necessary action so that General Bennike will come here as quickly as possible in order to give us the facts on these acts of violence.

86. Mr. Charles MALIK (Lebanon) : I did not say that the President did not have the right to interrupt any speaker. What I said in my previous intervention was that the President did have the right to interrupt

78. Je répète qu'il n'est pas juste de procéder comme on le fait. Il me semble qu'il serait très utile — et je tiens à assurer les représentants de la France, des Etats-Unis et du Royaume-Uni que je ferai preuve de toute la bonne volonté dont je suis capable — d'aborder la question de la manière qui convient, et la façon de procéder actuelle ne convient pas.

79. M. HOPPENOT (France) : Que le représentant du Liban me permette de lui dire combien sa requête me semble exorbitante. Nous avons, mes collègues du Royaume-Uni, des Etats-Unis et moi-même, rédigé nos lettres suivant les instructions que nous avons reçues de nos gouvernements respectifs. Nous n'avons évidemment pas sollicité celles du Gouvernement libanais, et je ne crois pas non plus qu'il eût été de notre devoir de demander les conseils de M. Malik.

80. Ainsi, notre texte dit ce qu'il veut dire, il le dit de la façon qui nous a paru la plus appropriée et, comme l'a si justement relevé tout à l'heure M. Tsiang, conformément à la tradition qui préside à la rédaction des ordres du jour et qui s'efforce de lui conserver le caractère d'objectivité le plus grand.

81. Dans ces conditions, je me refuse absolument en ce qui me concerne — et je pense que telle sera également l'attitude de mes collègues du Royaume-Uni et des Etats-Unis — à modifier en quoi que ce soit le texte de la lettre que j'ai adressée au Président du Conseil de sécurité. Si M. Malik veut voter contre l'ordre du jour, libre à lui de le faire; s'il veut proposer un ordre du jour rédigé différemment, qu'il le fasse. Nous nous prononcerons alors sur cette proposition. Mais je ne crois pas que sa prétention de nous faire retirer un document pour lui en substituer un autre plus conforme aux vues philosophiques, de style ou politiques de M. Malik, puisse réellement être défendue ni même sérieusement prise en considération.

82. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je dirai tout d'abord au représentant du Liban que je défends le droit du Président d'interrompre un orateur qui ne reste pas dans les limites de la discussion. En l'occurrence, nous discutons de l'adoption de l'ordre du jour.

83. C'est par courtoisie pour le représentant du Liban que je l'ai laissé poursuivre son intervention. Cependant, il était absolument manifeste que ses observations s'écartaient de la discussion de l'ordre du jour. Il n'est jamais arrivé, au Conseil, que l'on ait demandé de modifier des mots dans un document se rattachant à l'adoption de l'ordre du jour.

84. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*) : Je me réserve le droit de présenter des observations ultérieurement, mais, pour le moment, par égard pour le représentant du Liban, je tiens à déclarer que, pour autant que je connaisse la procédure du Conseil de sécurité, il nous est absolument impossible d'adopter aujourd'hui un libellé qui nous empêcherait d'aborder dans quinze jours la discussion de certaines questions. Si désireux que nous puissions être de donner des garanties à cet égard, nous ne pouvons le faire.

85. En ce qui concerne les Etats-Unis, je tiens à préciser que ce qu'ils désirent aujourd'hui est que les mesures nécessaires soient prises pour que le général Bennike se présente devant nous aussitôt que possible afin de nous donner des précisions sur les actes de violence en question.

86. M. Charles MALIK (Liban) (*traduit de l'anglais*) : Je n'ai pas dit que le Président n'avait pas le droit d'interrompre un orateur; j'ai dit dans ma précédente intervention que, si le Président a le droit d'inter-

a speaker but, at the same time, I had the right as a member of the Security Council to object to certain interruptions by the President. Just as the President has the right to interrupt me, so have I the right to object to that interruption. When I objected to the interruption, I thought I had proved the correctness of my attitude by giving three reasons, and I am quite prepared to leave it to the President to decide whether or not those reasons are adequate.

87. The first reason which I gave involved a comparison—and the representative of France does not like comparisons—with a previous instance, that of Morocco, when representatives, including myself, discussed all sorts of things.

88. The PRESIDENT: Not I.

89. Mr. Charles MALIK (Lebanon): You are right, Mr. President, you explained your vote afterwards in about seventeen words, I remember. The point I am making is that the President, and the other two Presidents, did not act as you have acted today. That is the first point.

90. The second reason which supports my objection to the President's interruption of my statement is that only a few days ago we discussed the question of Trieste, and we talked a great deal before we adopted the agenda. I do not remember that the President tried even once to interrupt either Mr. Vyshinsky or Mr. Lodge when they were talking about matters which, with all respect to both these representatives, any sophomore student could prove went beyond the immediate point at issue, namely, the adoption of the agenda. That is my second reason.

91. As my third reason, I claimed that everything I have said today can be objectively proven to be strictly within the adoption of the agenda. At least until some people talked about certain substantive matters, I did not open my mouth about them.

92. Therefore, for all these reasons, without in any way claiming that the President's right to interrupt me should be in any way impaired, I think I am quite within the bounds of my own privileges to tell you that you interrupted me unjustly. But we will leave that aside.

93. Obviously the representative of France is right in that neither his Government nor he has any need of my opinion or that of my Government when they draft certain texts, and especially when they draft them in agreement with their two Western allies. Obviously, they meet together and do not consult us about it. I am not presumptuous enough to claim that the French representative, of all people, would have need of my poor literary gifts so far as the drafting of texts is concerned. But, and this is the point, at some stage we have to be consulted, and this is the stage we have now reached, when the authors of a draft bring before the Council a text to be decided upon by the Council. My country happens to be a member of the Council, and I represent my country. At this point, the representative of France is consulting me, and I am telling him in advance that I am going to vote against his text. Certainly he did not consult me in London, or wherever the representative of France met with the representatives of the two other Powers to talk about this. But

rompre un orateur, j'ai pour ma part le droit, en qualité de membre du Conseil de sécurité, d'élever des objections contre certaines interruptions du Président. Dans la mesure même où le Président a le droit de m'interrompre, j'ai celui d'élever une objection contre cette interruption. Lorsque j'ai élevé une objection à cette interruption, je pensais avoir démontré que mon attitude était correcte en invoquant trois raisons, et je suis tout disposé à m'en remettre au Président du soin de décider si ces raisons sont ou non valables.

87. J'ai donné une première raison qui impliquait une comparaison — et le représentant de la France n'aime pas les comparaisons — en évoquant un précédent, celui du Maroc, où certains représentants, dont j'étais, ont parlé de toutes sortes de questions.

88. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je ne l'ai pas fait, quant à moi.

89. M. Charles MALIK (Liban) (*traduit de l'anglais*): C'est exact, Monsieur le Président. Vous avez réussi à expliquer votre vote après coup en moins de vingt mots, je m'en souviens. Ce que je veux souligner, c'est que le Président et les deux autres présidents n'ont pas fait ce que vous avez fait aujourd'hui. C'est là ma première raison.

90. J'en ai une seconde à invoquer pour justifier l'objection que j'ai élevée contre l'interruption du Président. Il y a à peine quelques jours nous avons discuté la question de Trieste, et nous avons beaucoup parlé avant d'adopter l'ordre du jour. Or, je ne me souviens pas que le Président ait cherché une seule fois à interrompre M. Vyshinsky ou M. Lodge, alors qu'ils parlaient de questions dont, avec tout le respect que je leur dois, tout étudiant de deuxième année pourrait prouver qu'elles s'écartaient fort du point en discussion, à savoir l'adoption de l'ordre du jour. C'est en cela que réside ma deuxième raison.

91. Invoquant un troisième motif, j'ai affirmé que l'on pouvait prouver que tout ce que j'avais dit aujourd'hui demeurait strictement dans les limites de la question de l'adoption de l'ordre du jour. Du moins jusqu'à ce que certains représentants aient abordé des questions de fond, je n'en ai pas dit un traître mot.

92. Pour toutes ces raisons, sans contester en aucune manière au Président le droit de m'interrompre, je pense que je n'excède pas mes prérogatives en affirmant que vous m'avez interrompu à tort. Mais n'en parlons plus.

93. J'accorde volontiers au représentant de la France que ni son gouvernement ni lui n'ont si peu que ce soit besoin de mon avis ou de celui de mon gouvernement lorsqu'ils rédigent ou établissent certains textes, moins encore lorsqu'ils le font en accord avec leurs deux alliés occidentaux. Il est tout naturel que les représentants de ces trois pays se réunissent sans nous consulter. Il serait présomptueux, de ma part, de prétendre que le représentant de la France, moins encore que tout autre, ait besoin de faire appel à mes pauvres talents littéraires pour l'aider à rédiger un texte. Mais il faut bien, à un moment donné, que nous soyons consultés, et le moment est venu lorsque les auteurs d'un projet soumettent au Conseil un texte sur lequel il doit prendre une décision. Il se fait que mon pays est membre du Conseil et que je représente mon pays. Le représentant de la France me consulte donc maintenant, et je le préviens que j'ai l'intention de voter contre le texte qu'il a rédigé. Certes, il ne m'a pas consulté, à Londres ou en toute autre ville où le représentant de la France a rencontré les repré-

now those Powers are consulting us, and I have every right to object to the text before me if it is objectionable to me or to my Government. The point is that at some stage we have to be consulted, and at that time we must express ourselves frankly and vigorously.

94. But did I suggest that the sacrosanct letter that came from the three Western Powers should be altered? If I did, I do not remember it. That was not my suggestion. My suggestion was that if we are going to adopt a point on the agenda, we should be told what it is. They keep on referring to the Palestine question and they refer to these letters. Let them explain what they mean about the Palestine question. I did not open my mouth about this until after the representatives of Greece, and Pakistan had mentioned these substantive matters. It was then that I said that, if that was their explanation of the phrase "Palestine question", then I would express my objections. But I did not suggest that the three Powers should change their letters and, therefore, it seems to me that the righteous indignation of Mr. Hoppenot is entirely outside the point. That was not my idea at all.

95. The representative of the United States, if I took down his words correctly, said that what they wanted to discuss in fact was not something contained in the first paragraph of the letters, but something referred to at the end of the letters, namely, an invitation to General Bennike. He should, therefore, phrase the item "Palestine question: request by the Council to General Bennike to come here to give us the facts on these acts of violence." Those are the words of Mr. Lodge: that General Bennike should be invited here so as to give us the facts on these acts of violence.

96. Now, if that is what they want us to do, it would seem to be quite clear to request General Bennike to come here in order to give us his own account of these acts of violence. I could quite intelligently vote for or against such a proposal. But I still have a question to ask: which acts of violence? The representative of the United States ought to specify which acts of violence because his Government has already done so. His Government has made a statement to the effect that it is asking the Security Council to put the matter on its agenda. If the representative of the United States is going to do the same thing—and it seems to me that it would be a fair thing for him to do—then I shall propose that he specify what acts of violence should be discussed. If that motion fails of adoption, then I shall propose my own item to be discussed. That, of course, will satisfy Mr. Hoppenot. He will have the liberty to vote for or against the item. But, until all these things are clarified—and I think that they are being clarified gradually—we cannot vote for this item in its present over-all form.

97. Finally, if the three western Powers insist on the obscurity and mystery with which, it seems to me, they have unnecessarily surrounded this problem—since, on the one hand, they speak in vague language and, on the

autres deux autres grandes Puissances occidentales pour s'entretenir avec eux. En ce moment, les trois Puissances nous consultent, et j'ai le droit d'élever des objections contre les textes qui me sont soumis s'ils soulèvent des objections de ma part ou de celle de mon gouvernement. Il vient nécessairement une heure où nous devons être consultés; à ce moment, nous devons nous exprimer franchement et sans mâcher nos mots.

94. Mais ai-je jamais suggéré que la lettre sacrée qui nous est venue des trois Puissances occidentales doit être modifiée? Si je l'ai fait, je ne m'en souviens pas. Je ne crois pas avoir rien suggéré de tel. J'ai dit que, si nous voulons adopter un point de l'ordre du jour, on devrait nous dire quel il est. Les orateurs ne cessent de mentionner la question de Palestine, et ils se réfèrent à ces lettres. Qu'ils veuillent bien nous dire ce qu'ils entendent par "la question de Palestine". Je n'ai pas soufflé mot à ce sujet, jusqu'au moment où les représentants de la Grèce et du Pakistan eurent parlé de ces questions de fond. C'est alors que j'ai dit que, si c'était cela qu'ils entendaient par "la question de Palestine", j'avais des objections à formuler. Mais je n'ai pas suggéré que les trois Puissances fussent modifier leur lettre, et, dès lors, il me semble que la vertueuse indignation de M. Hoppenot est totalement déplacée. Cela n'a pas été du tout mon intention.

95. Le représentant des Etats-Unis, si j'ai bien noté son observation, a dit que ce que son pays désire voir discuter n'est pas la teneur du premier paragraphe des lettres, mais une mesure suggérée à la fin des lettres, à savoir une invitation au général Bennike. Dans ces conditions, il devrait libeller comme suit le point de l'ordre du jour: "La question de Palestine: invitation à adresser par le Conseil au général Bennike à se présenter devant lui pour lui indiquer les circonstances dans lesquelles les actes de violence ont été commis". C'est en ces termes que M. Lodge s'est exprimé: il conviendrait d'inviter le général Bennike à se présenter devant nous pour donner toutes précisions utiles au sujet des actes de violence qui ont été commis.

96. Si c'est cela que l'on veut que nous fassions, il serait très simple, semble-t-il, d'inviter le général Bennike à se présenter et à venir en personne nous donner sa version de ces actes de violence. Si nous étions saisis d'une telle proposition, je voterai pour ou contre en pleine connaissance de cause. Mais, au préalable, j'ai encore une question à poser: de quels actes de violence s'agit-il? Le représentant des Etats-Unis devrait spécifier de quels actes de violence il s'agit, car son gouvernement l'a déjà fait. Le Gouvernement des Etats-Unis a fait savoir qu'il demandait au Conseil de sécurité d'inscrire la question à son ordre du jour. Si le représentant des Etats-Unis veut faire la même chose — et il me semble qu'il est parfaitement en droit de le faire — je proposerai que l'on spécifie clairement de quels actes de violence nous devrons discuter. Si cette proposition n'est pas adoptée, je proposerai le point que je désire voir mettre en discussion, ce qui donnera satisfaction à M. Hoppenot. Il aura toute latitude pour voter pour ou contre le point proposé. Mais, tant que les précisions voulues n'auront pas été données — et je pense que la confusion se dissipera peu à peu — nous ne pourrons pas voter pour l'inscription à l'ordre du jour du point proposé, car sa présente forme est beaucoup trop vague et générale.

97. Enfin, si les trois Puissances occidentales tiennent à l'obscurité et au mystère — dont, à mon avis, elles ont entouré le problème sans aucune nécessité, puisqu'elles emploient des termes vagues alors que le langage

other, the newspapers speak quite clearly — I shall then have to propose my own item, and I do propose it here and now. I formally propose an item that should be examined by the Council if it does not wish to propose it itself — if representatives do not wish to say the same thing in the Council they are saying in public. The item which I propose for discussion by the Security Council is the following: "The question of Palestine: recent acts of violence committed by the Israeli armed forces against Jordan."

98. Sir Gladwyn JEBB (United Kingdom): On a point of order, Mr. President, I should like to draw your attention most respectfully to the fact that we ventured to ask today, as you will see from our letter, for an urgent meeting of the Security Council; that is to say, a meeting which is urgent because of events which we believe should be urgently considered. And the reason why we ventured to do that was, as you know, rightly or wrongly, that we felt that the tension between the two States concerned had reached a dangerous point and that the Security Council ought at least to take cognizance of the fact as a matter of urgency. I greatly fear that our morning's discussion on what, after all, are purely procedural points, may give the impression throughout the world that representatives on the Security Council are, so to speak, fiddling while Rome burns and, therefore, with the greatest respect, I would urge the President, if he feels that it is possible, to proceed to a vote.

99. The PRESIDENT: I am in perfect agreement with the representative of the United Kingdom as to the urgency of the matter, and that is why I am ready to continue the meeting without an adjournment for lunch until the members have finally decided upon the agenda.

100. Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should like to say a few words on the subject of the President's last observation. Perhaps it might, on the contrary, be easier to reach agreement on the agenda after lunch. I do not think that Rome is already burning so much that we need even sacrifice lunch. Such self-sacrifice is scarcely needed at the present moment.

101. I therefore propose that the meeting should now be adjourned and that we meet after lunch in the normal way. Perhaps Rome will not have burned completely by then.

102. The PRESIDENT: I understand that the representative of the Soviet Union does not mind whether Rome burns or not. But I should like to ask him if he made a formal proposal for adjournment.

103. Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): So far as I am concerned, the most important thing is of course to find out whether the said fire really is taking place. With regard to lunch, since the majority wish to continue the meeting without interruption, I shall raise no objections. Let us proceed with the debate, by all means.

104. The PRESIDENT: I take it that there is then no formal proposal for adjournment and that we may hear the representative of France who asked for the floor, as well as the representatives of Greece and China.

105. Mr. HOPPENOT (France) (*translated from French*): With the President's permission I should

de la presse ne prête à aucune équivoque — il me faudra alors proposer le point dont je désire l'inscription à l'ordre du jour. Je le propose dès maintenant. Je propose formellement l'inscription d'un point que le Conseil devra examiner — si personne ne veut le proposer lui-même, si les représentants ne veulent pas dire devant le Conseil ce qu'ils disent publiquement. Le point dont je propose la discussion par le Conseil de sécurité est le suivant: "La question de Palestine: récents actes de violence commis par les forces armées d'Israël contre la Jordanie".

98. Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je demande la parole pour une motion d'ordre. Je me permets d'attirer très respectueusement l'attention du Président sur le fait qu'aujourd'hui nous avons demandé, comme on peut le lire dans notre lettre, que le Conseil de sécurité soit convoqué d'urgence. La réunion du Conseil était rendue urgente, à notre avis, par des événements qui doivent être examinés d'urgence. Si nous avons demandé la convocation d'urgence, c'est parce que nous estimions, à tort ou à raison, que la tension entre les deux Etats intéressés s'était dangereusement aggravée et que le Conseil de sécurité devait tout au moins en connaître sans délai. Je crains fort que nos débats de ce matin sur ce qui, après tout, n'est qu'une simple question de procédure, ne donnent au monde l'impression que les membres du Conseil de sécurité jouent de la lyre, si je puis m'exprimer ainsi, pendant que Rome brûle. Aussi, je prie respectueusement le Président, s'il estime la chose possible, de mettre la question aux voix.

99. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je suis pleinement d'accord avec le représentant du Royaume-Uni en ce qui concerne l'urgence de la question, et c'est pourquoi je suis prêt à ne pas interrompre la séance pour le déjeuner avant que les membres du Conseil ne se soient prononcés sur l'ordre du jour.

100. M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je voudrais répondre à la dernière remarque du Président. Je pense, quant à moi, qu'après avoir déjeuné, nous pourrions plus facilement nous mettre d'accord sur l'ordre du jour. Je ne crois pas que l'incendie soit si avancé qu'il faille renoncer au repas. Une telle abnégation ne s'impose pas pour le moment.

101. Je propose donc de suspendre la séance et de nous réunir après le déjeuner, comme cela se passe d'habitude. Espérons que, d'ici-là, la conflagration n'aura pas achevé son œuvre.

102. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Si je comprends bien, le représentant de l'Union soviétique vient de dire que l'incendie de Rome le laissait indifférent. Je voudrais lui demander s'il présente formellement une proposition d'ajournement.

103. M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): A mon avis, il importe avant tout d'établir si la conflagration dont on a parlé ici s'est vraiment déclenchée. Pour ce qui est de la question du déjeuner, puisque la majorité des membres préfère siéger sans désespoir, je ne m'opposerai pas à cette procédure. Poursuivons donc le débat.

104. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Aucune proposition formelle d'ajournement n'a été présentée, et nous pouvons donc entendre le représentant de la France, qui a demandé la parole pour quelques minutes, et après lui les représentants de la Grèce et de la Chine.

105. M. HOPPENOT (France): Je voudrais simplement, avec la permission du Président, faire remar-

merely like to point out to Mr. Malik, who has accused me of having heard words which he had not uttered, that the President himself has on two occasions drawn Mr. Malik's attention to the fact that a text deposited with the Council could not be modified, the text in this particular case being the letters from the three representatives of the Western Powers.

106. I am, therefore, not the only person to have heard him request that amendments be made to this text by its authors. My memory in this connexion is perfectly accurate, and justifies what he has termed my "righteous indignation".

107. Mr. KYROU (Greece) : I would be inclined to agree with Mr. Vyshinsky, the representative of the Soviet Union, that a few drinks, even of clear water, would help us, during the luncheon period, to put out any fire. On the other hand, I do not think that the Security Council can meet this afternoon. A meeting of the First Committee has been scheduled for this afternoon which all of us would like to attend, since there is the probability that the Committee will pass to the vote on the item before it. That is why I would be inclined to go along with the President that we should take a decision now.

108. Mr. TSIANG (China) : After listening further to the statements of the representative of Lebanon, I think I now understand what he really wants. Therefore, instead of the motion he made to amend the present provisional agenda in the way that he wishes, I would make a suggestion. The suggestion may not be completely satisfactory to everybody concerned but I hope that it will be satisfactory on the whole. My suggestion is that we should retain the present language of the provisional agenda, document S/Agenda/626, which uses the words "The Palestine question", and which includes sub-paragraph (a). We should then add a subparagraph (b) which would read as follows: "Complaint made by Lebanon of act of violence by Israel against Jordan".

109. Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*) : I should like to ask Mr. Lodge a question about his statement. He proposed that General Bennike should come here to report to the Security Council. Does that mean that the only item on the agenda of today's meeting of the Security Council is the presentation of General Bennike's report? Or perhaps I misunderstood. I should like some explanation.

110. Mr. LODGE (United States of America) : I stated that one of the things, and probably the first thing, that I hoped we could accomplish would be to invite General Bennike here. I might say that, if we accomplish that today, it would be considerably more than we have accomplished so far. I did not speak of making an agenda item out of it. I expressed a hope that tangible results might be achieved today in view of the very bad news which is constantly coming to us from that part of the world and which, frankly, I do not think is a laughing matter.

111. The PRESIDENT : If there are no further speakers, we shall proceed to the vote. We have before us, first, the provisional agenda, and then we have an amendment to that provisional agenda which has been presented by the representative of China and which would add the following: "(b) Complaint made by

quer à M. Malik qui m'a taxé d'avoir entendu des paroles qu'il n'aurait pas prononcées, que le Président lui-même, à deux reprises, lui a fait observer qu'on ne pouvait pas modifier un texte déposé devant le bureau du Conseil, soit en l'occurrence la lettre des trois représentants des Puissances occidentales.

106. Je ne suis par conséquent pas le seul à l'avoir entendu demander que des modifications soient apportées par ses auteurs à ce texte. Mes souvenirs à ce point de vue sont parfaitement légitimes et justifient ce qu'il a appelé "ma vertueuse indignation".

107. M. KYROU (Grèce) (*traduit de l'anglais*) : Je serais enclin à croire, comme le représentant de l'Union soviétique, que quelques boissons, même si ce n'est que de l'eau claire, nous aideraient, pendant l'heure du déjeuner, à éteindre le feu. En revanche, je ne pense pas que le Conseil de sécurité puisse se réunir cet après-midi. Nous voudrions tous assister à la réunion de la Première Commission prévue pour cet après-midi, étant donné qu'il est probable que la Commission votera sur la question dont elle est saisie. C'est pourquoi je partage l'avis du Président selon lequel nous devrions maintenant prendre une décision.

108. M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*) : Après avoir écouté les autres déclarations du représentant du Liban, je crois comprendre maintenant ce qu'il désire réellement. C'est pourquoi, au lieu de sa proposition tendant à modifier l'ordre du jour provisoire actuel dans le sens qu'il désire, j'aurais une suggestion à faire. Cette suggestion ne sera peut-être pas entièrement satisfaisante pour tous les intéressés, mais j'espère qu'elle sera satisfaisante dans l'ensemble. Ma suggestion tendrait à ce que nous conservions le texte actuel de l'ordre du jour provisoire (S/Agenda/626), qui emploie les termes "La question de Palestine" et qui comprend un alinéa a. Nous y ajouterions un alinéa b, qui serait rédigé comme suit: "Plainte du Liban concernant un acte de violence commis par Israël contre la Jordanie".

109. M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : Je voudrais poser une question à propos de l'intervention de M. Lodge, dans laquelle il a proposé d'inviter le général Bennike à présenter un rapport au Conseil de sécurité. Faut-il interpréter cette déclaration comme signifiant que la seule question importante inscrite à l'ordre du jour de la présente séance du Conseil de sécurité est la présentation du rapport du général Bennike? Est-ce bien ainsi? Je demande que ce point soit précisé.

110. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*) : J'ai dit que j'espérais qu'une des décisions, et probablement la première, que nous prendrions serait d'inviter le général Bennike à venir devant nous. Je pourrais ajouter que, si nous prenions cette décision aujourd'hui, nous ferions beaucoup plus que nous n'avons fait en ce moment. Je n'ai pas proposé d'en faire une question de l'ordre du jour. J'ai exprimé l'espérance que nous aboutirions aujourd'hui à un résultat positif, en raison des très mauvaises nouvelles qui nous parviennent constamment de cette région du monde et qui, pour parler franchement, ne me semblent pas prêter à des plaisanteries.

111. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : S'il n'y a pas d'autres orateurs, nous allons passer au vote. Nous sommes saisis, en premier lieu, de l'ordre du jour provisoire et, ensuite, d'un amendement à cet ordre du jour provisoire, qui a été présenté par le représentant de la Chine et qui tendrait à ajouter à l'ordre du

Lebanon of act of violence by Israel against Jordan." As against that, we have an entirely new agenda proposed by the representative of Lebanon: "Question of Palestine: recent acts of violence committed by the Israel armed forces against Jordan."

112. I propose that we vote in the following way: The amendment submitted by the representative of China, which is an amendment to the provisional agenda, will be voted upon first. After that has been voted upon, we shall then vote on the provisional agenda. If the provisional agenda is rejected, we shall then vote on the proposal of the representative of Lebanon, which is a new proposal.

113. Mr. Charles MALIK (Lebanon): I am grateful to the representative of China for his attempt to be helpful, but, to my knowledge, we have not asked China to file any complaint on our behalf. We have submitted our amendment, which is an amendment to the provisional agenda and which is very plain. The text is in the hands of the President, and it reads as follows:

"Lebanon: amendment to the provisional agenda for the 626th meeting of the Security Council."

114. And then the amendment itself reads:

"In paragraph 2, add after the words 'the Palestine question' the following words: 'Recent acts of violence committed by Israel armed forces against Jordan'."

115. That is an amendment, which is a formal amendment and which is in the hands of the President, and it was presented before anything else. If the representative of China wants to present a complaint on behalf of his Government, he is free to do so. But this is what I am presenting on behalf of my Government.

116. Mr. TSIANG (China): In view of what has just been said by the representative of Lebanon, I withdraw my amendment.

117. Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): Since we are discussing amendments or various draftings of those amendments, I should like to ask, if such a course is not contrary to custom and the rules of procedure and, I do not think it is, that these amendments should be presented in writing. This is such a serious matter that one cannot rely on hearing alone. I should like to ask that the amendment and the new drafting for this item of the agenda should be submitted in writing.

118. Furthermore, I am not sure, but I think that it has never been our custom that a letter should constitute an item of the agenda. I should therefore like to ask that we should determine what agenda item we are actually discussing.

119. It says here: "The Palestine question". If the item "The Palestine question" means consideration of the question of "the tension between Israel and the neighbouring Arab States, with particular reference to the recent acts of violence and to compliance with and enforcement of the General Armistice Agreements", that is one thing.

120. What Sir Gladwyn Jebb said here and what I understood to be a proposal relating to the agenda is another thing, because it is not usually customary to invite a person, listen to him and then disperse.

jour provisoire les mots: "b) Plainte du Liban concernant un acte de violence commis par Israël contre la Jordanie". D'autre part, nous sommes saisis d'un ordre du jour entièrement nouveau, proposé par le représentant du Liban: "La question de Palestine: les récents actes de violence commis par les forces armées d'Israël contre la Jordanie".

112. Je propose que nous votions de la façon suivante: l'amendement présenté par le représentant de la Chine, qui est un amendement à l'ordre du jour provisoire, sera mis aux voix en premier lieu, après quoi nous mettrons aux voix l'ordre du jour provisoire. Si l'ordre du jour provisoire est rejeté, nous mettrons aux voix la proposition du représentant du Liban, qui est une proposition nouvelle.

113. M. Charles MALIK (Liban) (*traduit de l'anglais*): Je suis reconnaissant au représentant de la Chine d'essayer de se rendre utile, mais, à ma connaissance, nous n'avons pas demandé à la Chine de présenter une plainte en notre nom. Nous avons présenté notre amendement qui est un amendement à l'ordre du jour provisoire et qui est très simple. Le texte est entre les mains du Président et il est rédigé comme suit:

"Liban: Amendement à l'ordre du jour provisoire de la 626ème séance du Conseil de sécurité."

114. Ensuite l'amendement proprement dit, dont voici la teneur:

"Au paragraphe 2, après les mots "la question de Palestine", ajouter les mots: "Récents actes de violence commis par les forces armées d'Israël contre la Jordanie."

115. Il s'agit là d'un amendement, qui est un amendement formel et qui est entre les mains du Président, et il a été présenté le premier. Si le représentant de la Chine désire présenter une plainte au nom de son gouvernement, il est libre de le faire. Mais voilà ce que je présente au nom de mon gouvernement.

116. M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): En raison de ce que vient de déclarer le représentant du Liban, je retire mon amendement.

117. M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Etant donné qu'on parle de certains amendements et de la rédaction à donner à ces amendements, je demanderai — à condition que cela ne porte pas atteinte aux usages établis et au règlement intérieur (et il ne semble pas que cela soit le cas) — que ces amendements soient présentés par écrit. La question est trop grave pour qu'on se contente de simples paroles. Je demande donc que le nouveau texte et l'amendement qu'on voudrait apporter à l'ordre du jour soient présentés par écrit.

118. En outre, je ne sache pas qu'une lettre ait jamais été considérée ou inscrite comme point de l'ordre du jour. Je demande donc qu'on nous dise clairement quel est le point de l'ordre du jour que nous aurons à examiner.

119. Le document qui nous a été soumis porte simplement: "La question de Palestine". Si l'on se propose d'examiner sous ce titre l'état de tension existant entre Israël et les Etats arabes voisins, et en particulier les récents actes de violence ainsi que la mesure dans laquelle sont respectées et appliquées les conventions d'armistice général, c'est là une chose.

120. Tout autre chose serait la question qu'a soulevée sir Gladwyn Jebb et que j'ai interprétée comme une proposition se rapportant à l'ordre du jour. Nous n'avons pas l'habitude d'inviter quelqu'un, d'entendre

Obviously, if we hear a report, we shall discuss it afterwards. There should therefore be an item on the agenda described as the report of a certain general or of some other person. What do we actually have before us? A letter. But a letter is not an agenda item. It seems to me that the most sensible thing to do would be to formulate the agenda item which derives from the letter, which is explained by the letter and which is proposed in the letter. This item must be communicated to us in the form in which it will be voted on. For otherwise what can I vote for? I cannot vote for a letter, because a letter cannot be voted on: it cannot be on the agenda. Or if it can be, it should be entered in the following form: "Letter from such and such a delegation or delegations", just as we spoke of the "Report of the Secretary-General on the Korean question".

121. But there is nothing of this text, and therefore, though the speed with which it is desired to consider this question is understandable and to be welcomed, speed cannot be achieved at the expense of clarity if we wish to avoid those difficulties in voting which are bound to arise unless we know more or less precisely — I do not even venture to request complete accuracy — what we are to vote for.

122. And this refers just as much to the amendments. Mr. Malik submitted an amendment — I heard it, but whether I correctly understood it I do not know, and I wish to have it before my eyes before I vote on such an amendment.

123. It is therefore my humble request that, while action on this important question should be taken with all possible dispatch, it should be taken also with all the necessary clarity and accuracy of formulation. Otherwise, it seems to me that it will be difficult to adopt any kind of decision.

124. Sir Gladwyn JEBB (United Kingdom) : I suggest that we should vote at once or as soon as possible. When we decide to adjourn I may have some suggestions to make as to the date of the next meeting.

125. Mr. URRUTIA (Colombia) (*translated from French*) : I should like to propose that in any case we adjourn the meeting until tomorrow, because the question submitted to us by the Lebanese representative is a question of substance on which I, personally, should like to reflect and consult my Government.

126. It would obviously be preferable to limit the scope of the question we are going to examine; let us not forget, if we confine ourselves to saying that we are going to consider the Palestine question, that many States have sought to prove in the General Assembly that the Palestine problem was the consequence of a more serious question, that of Jerusalem. Are we going to start another debate on the Jerusalem question? It would be better to restrict the discussion, or then to declare that the Council proposes to engage in a very free debate in which speakers will be entitled to put forward their viewpoints on the real causes of this situation.

127. However it may be, the question is one of substance, and it is my belief that we should be able to ponder over it at least until tomorrow, if that date

son exposé et de lever la séance aussitôt après; si nous désirons entendre le rapport, il est évident que nous comptons l'examiner ensuite. Il faut donc que cette question soit inscrite à l'ordre du jour, qu'il s'agisse du rapport d'un général ou de qui que ce soit. En effet, quel est ce document dont nous sommes saisis? C'est une simple lettre. Mais une lettre ne constitue pas par elle-même un point de l'ordre du jour. Il me semble que la chose la plus rationnelle serait de formuler le point de l'ordre du jour en partant de cette lettre; celle-ci expliquerait le point qu'on propose d'inscrire à l'ordre du jour et qui devra d'ailleurs nous être communiqué dans la rédaction sur laquelle nous devrons voter. Dans le cas contraire, sur quoi voterions-nous? Il m'est impossible de voter sur une lettre, car une lettre ne peut être mise aux voix; elle ne peut faire l'objet d'un point de l'ordre du jour. S'il en est autrement, l'ordre du jour devrait comporter la mention suivante: "lettre de telles ou telles délégations", tout comme nous avons dit "rapport du Secrétaire général sur la question de Corée", etc.

121. Or, il n'y a rien de tout cela dans le texte actuel. Cependant, la rapidité avec laquelle on désire examiner cette question — désir que je comprends et approuve d'ailleurs — ne doit pas nous faire sacrifier la clarté, si nous voulons, au moment du vote, éviter de nous heurter à des difficultés qui seraient inévitables si nous ne savions pas exactement — je veux dire d'une façon plus ou moins précise, car je ne demande pas la précision absolue — sur quoi nous votons.

122. Ce que je viens de dire s'applique aussi aux amendements. M. Malik vient de présenter un amendement; je l'ai entendu, mais je ne sais pas si je l'ai bien compris. Je demande donc, avant de voter sur cet amendement, que le texte en soit présenté par écrit.

123. C'est pourquoi je me permets d'insister pour qu'on apporte au règlement de cette question si importante, non seulement la plus grande rapidité possible, mais encore toute la clarté nécessaire et toute la précision voulue. Dans le cas contraire, je crois qu'il nous sera difficile d'adopter une décision quelle qu'elle soit.

124. Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*) : Je propose que nous votions aussitôt que possible. Lorsque nous déciderons de lever la séance, j'aurai peut-être une suggestion à présenter quant à la date de la prochaine séance.

125. M. URRUTIA (Colombie) : Je voudrais proposer que de toute façon nous ajournions la séance jusqu'à demain, parce que la question que nous a soumise le représentant du Liban est une question de fond sur laquelle je voudrais, personnellement, pouvoir réfléchir et consulter mon gouvernement.

126. Il serait préférable, de toute évidence, de limiter le cadre de la question que nous allons étudier; n'oublions pas, en effet, si nous nous bornons à dire que nous allons examiner la question de Palestine, que de nombreux Etats ont soutenu, à l'Assemblée générale, une thèse tendant à prouver que le problème de Palestine était la conséquence d'une question plus grave, celle de Jérusalem. Allons-nous de nouveau entamer un débat sur la question de Jérusalem? Mieux vaudrait limiter la discussion ou déclarer alors que le Conseil va engager un débat très libre où les orateurs auront le droit d'exposer leur point de vue sur les causes réelles de cette situation.

127. Quoi qu'il en soit, il s'agit d'une question de fond, et je crois que nous devrions pouvoir y réfléchir au moins jusqu'à demain si cette date convient au

suits the United Kingdom representative. Before his last statement, I had proposed that the Council should meet again tomorrow morning to continue this discussion, and should debate the question of Trieste tomorrow afternoon, or, if the other delegations agree to defer consideration of the Trieste question until the day after tomorrow, that we should resume our present debate tomorrow afternoon.

128. Sir Gladwyn JEBB (United Kingdom): I did venture to suggest that we should proceed to the vote. What we have now is what I suppose can be described as a motion for adjournment presented by the representative of Colombia. It is true that in a way it is a conditional motion for adjournment, as I understand it. Therefore, under our rules of procedure, it ought to be put to the vote at once. If this is done, as an amendment to this motion, so to speak, I would suggest that, if we are to adjourn now, we should adjourn until tomorrow afternoon and consider this question then instead of the Trieste item.

129. This matter should still be considered as an urgent one. In a way, it is perhaps more urgent than the question of Trieste, and I am sorry that we cannot obtain a vote on it now. If that is so, it would interrupt our schedule less if we simply put this matter in the place of the question of Trieste for consideration at the meeting tomorrow afternoon. I think that would be wisest in the circumstances and would give us less trouble in the long run.

130. The PRESIDENT: I must ask the representative of Colombia to make it quite clear whether he is presenting a formal proposal for adjournment. If so, does he propose that the next meeting should be held tomorrow morning or tomorrow afternoon? I make that request because, if there is a formal motion for adjournment, I must, according to our rules of procedure, put it to the vote.

131. Mr. URRUTIA (Colombia) (*translated from French*): I have formally moved the adjournment, but I had not reached a conclusion on whether it would be preferable for us to resume consideration of the question tomorrow morning or tomorrow afternoon. However, after what Sir Gladwyn Jebb has just said, I agree with him that we could defer the matter to our meeting of tomorrow afternoon, which is to take place at 3 p.m.

132. The PRESIDENT: I call upon the representative of the Union of Soviet Socialist Republics.

133. Sir Gladwyn JEBB (United Kingdom): I wish to raise a point of order. In conformity with rule 33 of our rules of procedure, the motion for adjournment should be put to the vote without discussion.

134. The PRESIDENT: The last sentence of rule 33 reads:

"Any motion for the suspension or for the simple adjournment of the meeting shall be decided without debate."

In my opinion, a motion to adjourn to a certain day or hour does not come within the above-mentioned categories.

représentant du Royaume-Uni. Avant sa dernière intervention, j'avais proposé, pour ma part, que le Conseil se réunisse demain matin pour poursuivre cette discussion et débatte demain après-midi la question de Trieste, ou encore, si les autres délégations sont d'accord pour remettre l'examen de la question de Trieste à après-demain, que nous reprenions demain après-midi notre débat actuel.

128. Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je m'étais permis de proposer que nous passions au vote. Je suppose que ce dont nous sommes saisis maintenant peut être considéré comme une proposition d'adjournement présentée par le représentant de la Colombie. Il est vrai qu'en un certain sens il s'agit d'une proposition conditionnelle d'adjournement, si j'ai bien compris. Conformément à notre règlement intérieur, elle devrait donc être mise aux voix immédiatement. Si nous procéderons ainsi, je proposerais, à titre d'amendement à cette proposition, si je puis m'exprimer ainsi, que, si nous levons la séance maintenant, nous nous réunissions à nouveau demain après-midi pour examiner cette question au lieu de la question de Trieste.

129. La question doit toujours être considérée comme urgente. En un sens, elle est peut-être plus urgente que la question relative à Trieste, et je regrette que nous ne puissions la mettre aux voix dès maintenant. Dans ces conditions, nos travaux souffriraient de moins d'interruption si nous inscrivions simplement cette question à la place de la question relative à Trieste en vue d'un examen au cours de la séance de demain après-midi. Je pense qu'étant donné les circonstances, ce serait la meilleure façon de procéder et celle qui, en fin de compte, nous donnerait le moins de difficultés.

130. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je suis obligé de demander au représentant de la Colombie de préciser s'il présente une proposition formelle d'adjournement. Si tel est le cas, propose-t-il que la prochaine séance soit tenue demain matin ou demain après-midi? Je pose cette question parce qu'en cas de proposition formelle d'adjournement, je dois, conformément à notre règlement intérieur, mettre la proposition aux voix.

131. M. URRUTIA (Colombie): J'ai présenté une proposition formelle d'adjournement; mais je n'étais pas encore arrivé à une conclusion sur la question de savoir s'il était préférable que nous reprenions la question demain matin ou demain après-midi; mais, après ce que vient de dire sir Gladwyn Jebb, je pense avec lui que nous pourrions renvoyer la question à notre séance de demain après-midi, qui doit se tenir à 15 heures.

132. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

133. Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je désire présenter une motion d'ordre. Conformément à l'article 33 de notre règlement intérieur, la proposition d'adjournement doit être mise aux voix sans discussion.

134. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): La dernière phrase de l'article 33 porte:

"Il est statué sans débat sur toute proposition touchant la suspension ou le simple ajournement de la séance."

A mon avis, une motion d'adjournement prévoyant un jour ou une heure déterminée n'entre pas dans les catégories que je viens de mentionner.

135. Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I am satisfied with the President's explanation on the procedural issue and shall therefore not revert to that question. I merely wish to point out that in our view there is no justification for withdrawing the question of Trieste from the agenda of tomorrow morning's meeting which was agreed to at our previous meeting. The question of Trieste is on our agenda for tomorrow's meeting and, I repeat, there is no justification for deferring it to another date.

136. That question too is of particular importance and most urgent. That is why we urged that it should be discussed today — not later than Monday. It was, however, decided to defer the question until Tuesday. Now, on the pretext that a new urgent matter has arisen, it is proposed that discussion of the Trieste question should be postponed to some other day.

137. If Sir Gladwyn Jebb considers this question really urgent, and other representatives share that view, why does he not propose that this question should be discussed at a meeting tomorrow morning, before discussion of the Trieste question, especially as he thinks it necessary and possible to take a vote today? We shall have time to take a vote on it at a meeting of the Council from 10.30 a.m. to 1.30 p.m. tomorrow, and that should not prevent us from discussing at the afternoon meeting the question which was supposed to be discussed at that time.

138. That is why I propose that tomorrow morning's meeting should be devoted to the Palestine question. You were willing to sit without interruption today but a number of obstacles have now arisen, as the Colombian representative has pointed out. I regard his arguments as well founded. We still have tomorrow morning, however. Surely the Colombian and other representatives will have sufficient time to clarify their views on the question of the agenda. I think that there will be sufficient time for this and that is precisely why he said that the matter could be discussed either in the morning or at a night meeting. If the other representatives do not object to a night meeting, he will probably agree to one too. If, however, there are objections to discussing the question tonight and it is proposed to support his original idea of a morning meeting, I hope that he too will not object and, if that is so, my proposal continues to be perfectly justified.

139. I propose that tomorrow morning's meeting should be devoted to the question which was discussed today, if it really is admitted to be urgent and if the attempts to invoke its urgent character and to defer it to an afternoon meeting are not merely a device to postpone discussion of the question of Trieste which is, perhaps, an awkward question for certain representatives in the Council. I therefore ask that a meeting be fixed for tomorrow morning to discuss the Palestine question, so as to enable the Security Council to meet at 3 p.m. to discuss the question of Trieste, regardless of any other Committee meetings, since the question of Trieste is also an important and urgent one which brooks no delay.

140. Mr. LODGE (United States of America): I simply wish to say that the decision to adjourn until

135. M. VYCHINSKY (Union des Répubiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je suis satisfait des explications que le Président a données au sujet de la procédure, et je ne parlerai donc plus de cette question. Je voudrais simplement dire qu'à notre avis il n'y a aucune raison de revenir sur la décision que nous avons prise à notre séance précédente et de supprimer la question de Trieste de l'ordre du jour de la séance de demain après-midi. La question de Trieste figurant déjà à l'ordre du jour de la séance de demain après-midi, il n'y a, je le répète, aucune raison d'en remettre l'examen à un autre jour.

136. Cette question est, elle aussi, extrêmement importante et très urgente. C'est pourquoi nous avons insisté pour qu'une décision soit prise aujourd'hui au plus tard. Or, il a été décidé de la renvoyer à mardi. Maintenant, sous prétexte qu'une nouvelle question urgente a surgi, on propose d'ajourner à un autre jour l'examen de la question de Trieste.

137. Si sir Gladwyn Jebb estime que cette nouvelle question est vraiment importante et si d'autres membres sont du même avis, pourquoi, dans ce cas, ne demanderait-il pas qu'elle soit examinée demain matin, avant celle de Trieste? Cela est d'autant plus possible qu'il estimait qu'il fallait et qu'on pouvait voter aujourd'hui même sur cette question. Nous aurons tout le temps de voter à une séance du Conseil, demain, entre 10 h. 30 et 13 h. 30, et cela n'empêchera pas le Conseil d'examiner, à la séance de l'après-midi, la question dont l'examen est prévu au cours de cette séance.

138. C'est pourquoi j'ai proposé de consacrer la séance de demain matin à la question de Palestine. Vous auriez préféré siéger aujourd'hui sans désemparer, mais nous nous sommes heurtés à certains obstacles. Le représentant de la Colombie nous en a parlé, et j'estime que ses explications reposent sur des bases sérieuses. Toutefois, nous avons encore la matinée de demain. Le représentant de la Colombie et les autres membres du Conseil n'auront-ils pas suffisamment de temps pour étudier la question qui figure à l'ordre du jour? Je crois qu'ils auront assez de temps pour le faire. C'est pourquoi le représentant de la Colombie a déclaré que la question pouvait être examinée, soit le matin, soit le soir. Si les autres représentants ne s'opposent pas à une séance du soir, lui aussi approuvera sans doute cette solution. Par contre, si l'on s'oppose à ce que la question soit examinée le soir et qu'on propose d'adopter la première des deux suggestions qui prévoit une séance du matin, j'espère que cette dernière solution lui agréera aussi, auquel cas ma proposition reste parfaitement fondée.

139. Je propose de consacrer la séance de demain matin à la question que nous avons examinée aujourd'hui, à condition que nous la considérions comme vraiment urgente et que les tentatives d'invoquer l'urgence et de remettre cette question à la séance de l'après-midi ne constituent pas une manœuvre tendant à différer l'examen de la question de Trieste, qui n'est peut-être pas du goût de certains représentants. Je demande donc au Conseil de prévoir pour demain matin une séance consacrée à cette question (c'est-à-dire la question de Palestine), étant entendu que le Conseil de sécurité pourra se réunir de nouveau à 15 heures pour examiner la question de Trieste, sans se préoccuper de l'horaire des séances des autres organes des Nations Unies; en effet, la question de Trieste est un problème important et urgent et ne souffre pas de retard.

140. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais dire simplement que la déci-

10.30 tomorrow morning seems to be a wise one. I also wish to associate myself with the proposal that was made by the representative of the United Kingdom that consideration of the Trieste item be put off for awhile. I think it might be very much in the interests of peace to do that.

141. I should like to ask you to consider carrying out the unanimous request to invite General Bennike to start immediately on his trip to New York -- he has to make a very long trip -- so that he can start his voyage whilst we are continuing our discussions here.

142. Mr. HOPPENOT (France) (*translated from French*): I entirely share the opinion expressed by Mr. Lodge, which coincides with Mr. Vyschinsky's request that we should meet again tomorrow morning to continue the present debate.

143. Mr. Charles MALIK (Lebanon): On the question of whether we are meeting tomorrow afternoon to discuss Trieste or not, that must be left until tomorrow afternoon when we meet, because that has been scheduled before. We shall then decide tomorrow afternoon whether we shall adjourn or not, so I do not think that that is the point before us now. The point before us now is whether we should meet again tomorrow morning on this matter, and in that respect I agree with the representative of the United States and the representative of the Soviet Union that it would be well to meet tomorrow morning to discuss the question of inviting General Bennike to come here straight away to report to us. If that is all that is intended by this meeting, the representative of the United States should have told us so at the very beginning and we could have taken a vote in five seconds. I am wholeheartedly in support of the request for General Bennike to come here. If it is the general consensus that the President be empowered to ask him to come here as an expression of the consensus of opinion of this Council, I certainly would lend my support to that, without, of course — since we are meeting again on this issue tomorrow morning — prejudicing in any way the precise point that would be adopted on the agenda with respect to Palestine. If that is the intention of the representative of the United States, I would be wholeheartedly in favour of asking General Bennike to come here.

144. Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should nevertheless like to ask the President to see to it that the agenda of tomorrow's meeting on the Palestine question, if we decide to hold it, is correctly formulated and includes not only the three letters — inasmuch as we cannot vote on these letters — but the relevant questions themselves. I do not insist that we should formally raise the question of inviting General Bennike at our meeting tomorrow or the next day, even though this too should be formally stated and should not be decided merely on the basis of what certain representatives will have to say. In any case, I foresee that tomorrow we shall have to decide the question of the agenda, to decide what agenda item is to be included and how it is to be worded.

145. This item is proposed by the representatives of three Powers — the United States, the United Kingdom and France. The first part is worded either as the item "The Palestine question", or as the item "The Palestine

sion de lever la séance et de nous réunir demain matin à 10 h. 30 me semble raisonnable. Je tiens également à m'associer à la proposition du représentant du Royaume-Uni tendant à ce que l'examen de la question de Trieste soit reporté. Je pense que ce serait tout à fait dans l'intérêt de la paix.

141. J'aimerais vous demander de donner suite à la demande unanime tendant à ce que le général Bennike soit invité à se mettre immédiatement en route pour New-York — il doit faire un très long voyage — afin qu'il puisse entreprendre son voyage pendant que nous poursuivons nos débats ici.

142. M. HOPPENOT (France): Je partage entièrement l'avis exprimé par M. Lodge, qui rejoint la demande exprimée par M. Vychinsky, à savoir que nous nous réunissions demain matin pour continuer le débat actuel.

143. M. Charles MALIK (Liban) (*traduit de l'anglais*): La question de savoir si, à notre réunion de demain après-midi, nous discuterons ou non la question de Trieste, c'est demain après-midi que nous devrons la trancher, car nous avons décidé que la séance de mardi après-midi porterait sur Trieste. Nous déciderons donc demain après-midi si nous devons ou non ajourner la séance. Dans ces conditions, je ne pense pas qu'il faille en discuter maintenant. Nous avons présentement à décider si nous nous réunirons demain matin pour reprendre le présent débat. A cet égard, je partage l'opinion des représentants des Etats-Unis et de l'Union soviétique: il serait bon d'examiner demain matin si nous pouvons inviter le général Bennike à se présenter le plus tôt possible devant nous pour faire son rapport. Si c'est à quoi tendait la présente séance, le représentant des Etats-Unis aurait dû nous le dire dès qu'elle a commencé, et nous aurions voté sur-le-champ. J'appuie sans hésiter la demande tendant à inviter le général Bennike à se présenter devant le Conseil. J'appuierais toute proposition qui tendrait, avec le consentement général, à confier au Président le pouvoir de l'inviter à se présenter, pour répondre au désir unanime du Conseil; cela, bien entendu, ne préjugerait en aucune manière, puisque nous reprendrions cette question demain matin, notre décision au sujet du libellé du point de l'ordre du jour relatif à la Palestine. Si telle est l'intention du représentant des Etats-Unis, une invitation faite au général Bennike de se présenter rencontrerait mon entier agrément.

144. M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je demanderai au Président que l'ordre du jour de la séance de demain qui sera consacrée à la question de Palestine — si toutefois il est décidé qu'elle aura lieu — soit formulé d'une manière précise et qu'on ne se borne pas à faire mention des trois lettres; en effet, il est absolument impossible de voter sur ces trois lettres, et il faut que l'ordre du jour indique les questions qui en découlent. Je n'insiste pas pour que nous inscrivions officiellement à la séance de demain ou d'après-demain la question relative à l'invitation à adresser au général Bennike; toutefois, ce point devrait aussi être précisé et ne devrait pas être tranché en fonction des déclarations d'un membre du Conseil. Quoi qu'il en soit, je pense que nous devrons décider demain quel sera notre ordre du jour, c'est-à-dire quel sera le point qui y figurera et comment il sera formulé.

145. Cette question est proposée par les représentants de trois Puissances, à savoir les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France. Je voudrais savoir, premièrement, si son libellé est "la question de Palestine" ou

question: the matter of the tension between Israel and the neighbouring Arab States, with particular reference to recent acts of violence", and so forth. The second part is the "Report of the Chief of Staff of the Truce Supervision Organization". I do not insist that the item should be worded in this way or that we should today be given the text of this item in the form in which it should be put to a vote. The Lebanese delegation has already done this by submitting an amendment in writing. What I said was that it was legitimate to expect that all other delegations would formulate in writing the item they intend to include in the agenda and that it would be on that that we would vote.

146. I would ask delegations to do this today, if possible, and if not, at least to be ready to do so tomorrow morning, so that we should not waste any more time. I am obliged once again to ask the Council, with its permission, to bear in mind that it has already decided to discuss the Trieste question at 3 p.m. on Tuesday. I consider that this decision should continue unchanged and unshaken.

147. The PRESIDENT: May I take it that the members of the Council are agreed that an invitation should be sent to General Bennike, United Nations Chief of Staff of the Truce Supervision Organization for Palestine, to appear before the Council as soon as possible, and that the Secretary-General should be requested so to inform him?

It was so decided.

148. The PRESIDENT: We now have the question of our next meeting. In accordance with the rules of procedure, the President is to draw up the agenda. If the text should not be acceptable, that can be discussed at our next meeting.

149. The representative of the Soviet Union has proposed that our next meeting should be held tomorrow at 10.30 a.m. I shall now put this proposal to the vote.

The proposal was adopted unanimously.

The meeting rose at 2 p.m.

bien "la question de Palestine: l'état de tension existant entre Israël et les Etats arabes voisins, et en particulier les récents actes de violence", etc., et, deuxièmement, s'il faut y ajouter un rapport du chef d'état-major de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve. Je n'insiste pas pour que ce soit sous cette forme ou pour que, maintenant, on donne à ce point le libellé qu'il doit avoir lorsqu'il sera mis aux voix. La délégation du Liban, qui a soumis son amendement par écrit, a déjà présenté un libellé. J'ai dit que nous étions en droit d'attendre que toutes les autres délégations présentent, par écrit, le libellé sous lequel elles désirent que cette question soit inscrite à l'ordre du jour, et c'est sur cela que nous voterons.

146. Je voudrais, si c'est possible, que cela soit fait aujourd'hui même ou, tout au moins, pour demain matin, afin que nous ne perdions pas plus de temps. Je suis forcé de rappeler encore, si le Conseil me le permet, que le Conseil de sécurité a déjà pris la décision de discuter mardi à 15 heures la question de Trieste. J'estime qu'il ne faut pas revenir sur cette décision.

147. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je crois comprendre que les membres du Conseil sont d'accord pour inviter le général Bennike, Chef d'état-major de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve en Palestine, à se présenter devant le Conseil dès qu'il le pourra et pour demander au Secrétaire général de lui faire part de cette requête.

Il en est ainsi décidé.

148. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous devons maintenant fixer la date et l'heure de notre prochaine séance. Aux termes du règlement intérieur il incombe au Président de rédiger l'ordre du jour. Si le texte rédigé ne rencontre pas l'agrément du Conseil, nous pourrons, à notre prochaine séance, discuter de la rédaction à lui donner.

149. Le représentant de l'Union soviétique a proposé que nous tenions notre prochaine séance demain à 10 h. 30. Je mets cette proposition aux voix.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 14 heures.

SALES AGENTS FOR UNITED NATIONS PUBLICATIONS

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA — ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A., Alsina 500,
Buenos Aires.

AUSTRALIA — AUSTRALIE

H. A. Goddard, 255a George St., Sydney,
and 90 Queen St., Melbourne.
Melbourne University Press, Carlton N.3,
Victoria.

BELGIUM — BELGIQUE

Agence et Messageries de la Presse S.A.,
14-22 rue du Persil, Bruxelles.
W. H. Smith & Son, 71-75, boulevard
Adolphe-Max, Bruxelles.

BOLIVIA — BOLIVIE

Libreria Selecciones, Casilla 972, La Paz.

BRAZIL — BRESIL

"Livraria Agir, Rio de Janeiro, São Paulo
and Belo Horizonte.

CANADA

Ryerson Press, 299 Queen St. West,
Toronto.
Periodica, Inc., 4234 de la Roche, Mon-
treal, 34.

CEYLON — CEYLAN

The Associated Newspapers of Ceylon
Ltd., Lake House, Colombo.

CHILE — CHILI

Libreria Ivens, Moneda 822, Santiago.
Editorial del Pacifico, Ahumada 57,
Santiago.

CHINA — CHINE

The World Book Co. Ltd., 99 Chung King
Road, 1st Section, Taipei, Taiwan.
Commercial Press, 211 Honan Rd., Shang-
hai.

COLOMBIA — COLOMBIE

Libreria Latina, Carrera 6a., 13-05,
Bogotá.
Libreria América, Medellín.
Libreria Nacional Ltda., Barranquilla.

COSTA RICA — COSTA-RICA

Trejos Hermanos, Apartado 1313, San
José.

CUBA

La Casa Belge, O'Reilly 455, La Habana.

CZECHOSLOVAKIA — TCHECOSLOVAQUIE

Ceskoslovensky Spisovatel, Národní Trída
9, Praha 1.

DENMARK — DANEMARK

Einar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6,
København, K.

DOMINICAN REPUBLIC — REPUBLIQUE DOMINICAINE

Libreria Dominicana, Mercedes 49, Ciud-
dad Trujillo.

ECUADOR — EQUATEUR

Libreria Científica, Guayaquil and Quito.

EGYPT — EGYPTE

Librairie "La Renaissance d'Egypte," 9
Sh. Adly Pasha, Cairo.

EL SALVADOR — SALVADOR

Manuel Navas y Cía., 1a. Avenida sur 37,
San Salvador.

ETHIOPIA — ETHIOPIE

Agence Ethio-pienne de Publicité, Box 128
Addis-Ababa.

FINLAND — FINLAANDE

Akateeminen Kirjakauppa, 2, Keskuskatu,
Helsinki.

Orders and inquiries from countries where sales agents have not yet been appointed may be sent to: Sales and Circulation Section, United Nations, New York, U.S.A.; or Sales Section, United Nations Office, Palais des Nations, Geneva, Switzerland.

FRANCE

Editions A. Pedone, 13, rue Soufflot,
Paris V.

GREECE — GRECE

"Eleftheroudakis," Place de la Constitu-
tion, Athènes.

GUATEMALA

Goubaud & Cia. Ltda., 5a. Avenida sur
28, Guatemala.

HAITI

Librairie "A la Caravelle," Boîte postale
111-B, Port-au-Prince.

HONDURAS

Libreria Panamericana, Calle de la Fuente,
Tegucigalpa.

HONG-KONG

The Swindon Book Co., 25 Nathan Road,
Kowloon.

ICELAND — ISLANDE

Bokaverlun Sigfusor Eymondssöclar H. F.,
Austurstræti 18, Reykjavik.

INDIA — INDE

Oxford Book & Stationery Co., Scindia
House, New Delhi, and 17 Park Street,
Calcutta.

P. Varadachary & Co., 8 Linghi Chetty
St., Madras 1.

INDONESIA — INDONESIE

Jajesan Pembangunan, Gunung Sahari 84,
Djakarta.

IRAN

Ketab-Khanesh Danesh, 293 Saadi Ave-
nue, Tehran.

IRAQ — IRAK

Mackenzie's Bookshop, Baghdad.

ISRAEL

Blumstein's Bookstores Ltd., 35 Allenby
Road, Tel-Aviv.

ITALY — ITALIE

Colibri S.A., Via Mercalli 36, Milano.

LEBANON — LIBAN

Librairie Universelle, Beyrouth.

LIBERIA

J. Momolu Kamara, Monrovia.

LUXEMBOURG

Librairie J. Schummer, Luxembourg.

MEXICO — MEXIQUE

Editorial Hermes S.A., Ignacio Mariscal
41, México, D.F.

NETHERLANDS — PAYS-BAS

N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9,
's-Gravenhage.

NEW ZEALAND — NOUVELLE-ZELANDE

United Nations Association of New Zealand,
C.P.O. 1011, Wellington.

NORWAY — NORVEGE

Johan Grundt Tenum Forlag, Kr. Au-
gustsgt. 7A, Oslo.

PAKISTAN

Thomas & Thomas, Fort Mansion, Frere
Road, Karachi, 3.

Publishers United Ltd., 176 Anarkali,
Lahore.

The Pakistan Cooperative Book Society,
Chittagong and Dacca (East Pakistan).)

PANAMA

José Menéndez, Plaza de Arango, Panamá.

PARAGUAY

Moreno Hermanos, Asunción.

PERU — PEROU

Librería Internacional del Perú, S.A.,
Lima and Arequipa.

PHILIPPINES

Aleman's Book Store, 749 Rizal Avenue,
Manila.

PORTUGAL

Livraria Rodrigues, 186 Rua Aurea, Lisboa.

SINGAPORE — SINGAPOUR

The City Book Store, Ltd., Winchester
House, Collyer Quay.

SWEDEN — SUÈDE

C. E. Fritz's Kungl. Hövbokhandel A-B,
Fredsgatan 2, Stockholm.

SWITZERLAND — SUISSE

Librairie Payot S.A., Lausanne, Genève,
Hans Raunhardt, Kirchgesse 17, Zurich I.

SYRIA — SYRIE

Librairie Universelle, Damas.

THAILAND — THAILANDE

Pramuan Mit Ltd., 55 Chakrawat Road,
Wat Tuk, Bangkok.

TURKEY — TURQUIE

Librairie Hachette, 469 İstiklal Caddesi,
Beşoğlu, İstanbul.

UNION OF SOUTH AFRICA — UNION SUD-AFRICAINE

Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Box
724, Pretoria.

UNITED KINGDOM — ROYAUME-UNI

H.M. Stationery Office, P.O. Box 569,
London, S.E. 1 (and at H.M.S.O. Shops).

UNITED STATES OF AMERICA — ETATS-UNIS D'AMER.

Int'l Documents Service, Columbia Univ.
Press, 2960 Broadway, New York 27, N.Y.

URUGUAY

Representación de Editoriales, Prof. H.
D'Elía, Av. 18 de Julio 1333, Montevideo.

VENEZUELA

Distribuidora Escolar S.A., and Distribui-
dora Continental, Ferrenquin a Cruz do
Candelaria 178, Caracas.

VIET-NAM

Papeterie-Librairie Nouvelle Albert Por-
tail, Boîte postale 283, Saigon.

YUGOSLAVIA — YUGOSLAVIE

Družno Preduzece, Jugoslavenska Knjiga,
Terazije 27-11, Beograd.

United Nations publications can also be obtained from the following firms:

Les publications des Nations Unies peuvent également être obtenues aux adresses ci-dessous:

AUSTRIA — AUTRICHE

B. Wüllerstorff, Waagplatz, 4, Salzburg.
Gerold & Co., I. Graben 31, Wien.

GERMANY — ALLEMAGNE

Elwert & Meurer, Heupistrasse 101, Berlin
—Schönberg.

W. E. Saarbach, Gereonstrasse 25-29,
Köln (22c).

Alex. Horn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.

JAPAN — JAPON

Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome,
Nihonbashi, Tokyo.

SPAIN-ESPAGNE

Librería Bosch, 11 Ronda Universidad,
Barcelona.